JANVIER 2001
À DÉCEMBRE 2008

LIVRE DES MINUTES

BAIE-SAINTE-CATHERINE

LIVRE IV

BAIE-SAINTE-CATHERINE

MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

MÉMORANDUM

Voici le LIVRE IV des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de janvier 2001 à décembre 2008 (page 1255 à 1354). La reproduction du livre est en cinq (5) parties. Un changement de modèle de feuille y a été constaté, passant d'un modèle non standard à un modèle 81/2 X 14.

Avril 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Édifice municipal Albert-Boulianne
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0
www.baiestecatherine.com

Téléphone : 418-620-5020
Télécopieur : 418-620-5021
Courriel : municipalite@baiestecatherine.com

Ici... la ZÉNitude par excellence!

INITIALES DU MAIRE
1255
INITIALES DES ÉLUS(ES)

Résolution 0512-77

N° de résolution ou annotation

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

12. Horaire du bureau

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Gérard Foster et résolu à l'unanimité des conseillers que les heures d'ouvertures du bureau soient les suivantes :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

Temps des Fêtes : ouvert le 27, 28 et 29 décembre et le 3 janvier 2006.

13. Rapport du maire

En vertu de l'article 955 du Code municipal, je vous fais le présent rapport financier sur la situation financière de la municipalité. Au début de la présente année, la situation était la suivante:

1. L'actif à court terme constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des subventions à recevoir totalisaient la somme de 91 503 $ au 31 décembre 2004. Les immobilisations totalisaient la somme de 947 343 $.

2. Le passif à court terme à savoir: les comptes à payer, les revenus reportés ainsi que les versements exigibles sur la dette à long terme se chiffraient à 47 927 $ au 31 décembre 2004. Le passif étant aussi constitué des subventions reportées de 356 180 $ et de la dette à long terme qui se chiffrait à 180 727 $ au 31 décembre 2004.

3. Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2004, un surplus accumulé de 28 279 $, des réserves financières et fonds réservés de 26 036 $, des montants à pourvoir dans le futur ainsi que de l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme de 399 697 $.

4.Prospectives de l'année 2005

Dans l'ensemble, pour l'exercice en cours, les prévisions budgétaires adoptées en début d'année sont respectées. Au cours de la présente année, la Commission municipale a dû intervenir afin d'administrer la Municipalité, de ce fait, aucun projet n'a pu voir le jour. De plus, nous avons eu les inondations du 31 août dernier, ce qui a eu pour effet d'occasionner des dépenses imprévues. Les travaux effectués ont coûtés près de 87 000$, ce montant a été en partie subventionné par Sécurité civile, le Ministère des Ressources naturelles et Bell.

5. Évaluation

Le rôle triennal pour les années 2006-2007-2008 a été déposé le 14 septembre 2005 et notre valeur foncière est à 9 442 400$.

6. Contrats

La Municipalité a actuellement un contrat pour l'entretien des rues municipales pour les années 2005-2006, ainsi que le chemin menant au poste de chloration. De plus, nous avons toujours une entente avec la Municipalité de St-Siméon pour l'enlèvement et le transport des déchets ainsi que pour l'utilisation de son site d'enfouissement.

INITIALES DU MAIRE
1256
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

7. Rémunération des élus

La rémunération des élus se détaille comme suit pour l'année 2005 :

Conseillers : 1440$
Maire : 5760$

8.Orientation 2006

Pour l'année 2006, nous prévoyons faire la vérification et l'amélioration de notre réseau d'aqueduc. Nous devrions commencer à travailler à l'assainissement des eaux usées en partenariat avec divers paliers gouvernementaux.

9. Conclusion

Nous prévoyons un rapport financier déficitaire, suite aux inondations du 31 août 2005.

Donald Kenny
Maire

14. Contrat Mme Brigitte Boulianne

15. Formation

Résolution # 0512-78

Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une rencontre aura lieu avec Monsieur Maurice Lebrun, directeur général de la Direction régional de la Capitale Nationale, Ministère des Affaires Municipales, le 19 ou le 20 décembre 2005, concernant la formation des élus.

16. Ameublement de l'ancienne salle municipale

Résolution # 0512-79

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Monsieur Gérard Foster et résolu à l'unanimité des conseillers que le prix de vente des chaises est de 1.00$ pour les chaises de bois et 2.00$ pour les chaises de plastiques

17. Varia

Contrat Madame Marie-Claude Guérin, inspecteur
Réunion dans l'ancienne salle municipale
Parc Saguenay
Kiosque touristique
Relais d'information touristique

Résolution # 0512-80

Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que soit mandater Monsieur Lionel Gionet concernant le dossier du RIT

Formation en eau potable

Résolution # 0512-81

Il est proposé par Monsieur André Bouliane, appuyé par Monsieur Gérard Foster que Monsieur Pierre Lacelle soit nommer pour suivre la formation d'opérateur en eau potable.

INITIALES DU MAIRE
1257
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Résolutions # 0512- 82

18. Période de questions

19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet de lever l'assemblée à 20 h 06.

Donald Kenny
Maire

Christine Dufour
Secrétaire-trésorière

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
GM
1258
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

12e jour de décembre 2005. Assemblée spéciale du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 15 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et messieurs les conseillers. Gervais Martel, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras, André Boulianne et Sonia Tremblay.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 0512-83

Il est proposé par France Tremblay Poitras, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en ajoutant 2 points supplémentaires.

3. Avis de démission

La secrétaire-trésorière fait la lecture des lettres de démission reçues
Monsieur Donald Kenny au poste de maire
Monsieur Gérard Foster au poste de conseiller # 2

4. Nomination d'un maire suppléant

Résolution # 0512-84

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Gervais Martel, maire suppléant.

4 a) Contrat de madame Brigitte Boulianne

Résolution # 0512-85

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de signer le contrat d'engagement de madame Brigitte Boulianne.

5. Autorisation des signataires

Résolution # 0512-86

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Gervais Martel ainsi que Madame Brigitte Boulianne secrétaire-trésorière à signer les chèques et autres documents pour et au nom de la Municupalité.

6. Nomination d'un responsable de la rue Leclerc

Résolution #0512-87

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur André Boulianne responsable de la rue Leclerc.

6 a) Villages branchés

Résolution # 0512-88

CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES DANS CHARLEVOIX : CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITé DE BAIE-SAINTE-CATHERINE AU PROJET

INITIALES DU MAIRE
GM
1259
INITIALES DU SECR.-TRÉS.
BB

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière « Villages branchés du Québec » pour l'octroi d'une aide de l'ordre de 66 2/3% du coût des dépenses admissibles, pour les commissions scolaires, les municipalités, les MRC et les bibliothèques publiques et, de l'ordre de 40% pour les institutions d'enseignement privées;

CONSIDÉRANT **que les coûts présentés résultent de l'appel d'offres VBQ-C030-731000 et des changements au projet communiqués par les municipalités des deux MRC en date du 2 décembre 2005;**

Pour réservation ou annotation

CONSIDÉRANT **que la municipalité est présentement dans sa période de droit de retrait et qu'elle doit déterminer maintenant les sites qui seront définitivement retenus pour profiter du partages des coûts dans ce projet de construction d'un réseau de fibres optiques;**

CONSIDÉRANT **que la municipalité sera pénalisée en enlevant des sites après sa période de retrait, car en plus de perdre l'aide financière « Villages branchés du Québec », elle devra payer tous les frais encourus et les répercussions sur les autres partenaires et sur les autres municipalités;**

CONSIDÉRANT **que la municipalité pourra, moyennant certaines pénalités, ajouter un site avant la date de fin de l'ingénierie détaillée. Ainsi, elle devra débourser tous les frais encourus et assumer les répercussions sur les autres partenaires et sur les autres municipalités. De plus, l'aide financière « Villages branchés du Québec » ne sera pas garantie pour ce nouveau site;**

CONSIDÉRANT **que la municipalité est prête à confirmer et à s'engager pour les sites qu'elle autorisera avec leurs coûts respectifs décrits dans le tableau ci-dessous;**

Municipalité - Baie Ste-Catherine								
Nom du SITE		STATUT		Coûts du projet				
		Essentiel	Facultatif	Construction	Équipements et Autres (estimé)	Somme	Entretien 20 ans	Votre Participation VB
Hôtel de ville		X		89 163	4 370	93 533	107 156	31 178
						93 533 $	107 156 $	31 178 $

CONSIDÉRANT **que les coûts d'entretien ne sont pas admissibles à « Villages branchés du Québec » et qu'ils seront facturés annuellement, à chaque municipalité, sous forme de quote-part sur la base de la méthode de répartition retenue par le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est ;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Martel , appuyé par madame Sonia Tremblay et résolu unanimement :

QUE **la municipalité a pris connaissance du tableau ci-dessus et décide ce qui suit :**

- **La municipalité autorise la construction des sites où elle a inscrit un « X » sur la ligne de ces sites et dans la colonne « Autorisé »;**
- **La municipalité retire du projet de construction les sites où elle a inscrit un « X » dans la colonne « Retiré » sur la ligne des sites à retirer.**

Municipalité - Baie Ste-Catherine		
SITE	STATUT	
	Autorisé	Retiré
Hôtel de ville	X	

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
GM
1260
INITIALES DU SECRÉTAIRE

N° de résolution ou annotation

QUE la municipalité de Baie Sainte-Catherine s'engage pour les sites autorisés qu'elle a elle-même identifiés précédemment et s'engage à financer les coûts d'entretien du réseau tel que décrit précédemment, car elle a les réserves nécessaires pour les financer;

QUE la municipalité de Baie Sainte-Catherine s'engage à financer sa participation financière, soit le total des coûts présentés au premier tableau dans la colonne « Votre Participation VB » pour les sites autorisés SEULEMENT, conditionnellement à l'autorisation de l'aide financière demandée pour la MRC de Charlevoix-Est au programme « Villages branchés du Québec »;

QUE la municipalité de Baie Sainte-Catherine s'engage à contribuer au montage financier du projet pour le financement des immobilisations selon le budget prévisionnel proposé;

QUE la municipalité de Baie Sainte-Catherine mandate Mme Caroline Dion en remplacement de Luc Néron pour représenter les intérêts de la municipalité de Baie Sainte-Catherine et ceux de la MRC de Charlevoix-Est en siégeant sur les comités de suivi du projet de construction d'un réseau de fibres optiques dans Charlevoix.

QUE la municipalité de Baie Sainte-Catherine mandate Brigitte Boulianne comme personne-ressource auprès de la MRC pour préciser ses demandes aux différents intervenants dans ce projet. Ainsi, elle s'organisera pour que les sous-traitants identifiés aient accès aux locaux selon les communications de la MRC, elle expliquera aux releveurs où sera installé la fibre optique et les équipements dans chacun des sites, quel mur sera percé, etc.

7. Périodes de questions

8. Levée de l'assemblée

Résolution # 0512-89

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée à 15 h 46.

Gervais Martel
Maire-suppléant

Brigitte Boulianne
Secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
GM
1261
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

9e jour de janvier 2006. Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et messieurs les conseillers. Lionel Gionet, France Tremblay Poitras, André Boulianne et Sonia Tremblay sous la présidence du maire suppléant monsieur Gervais Martel.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 01-06

Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption des procès-verbaux du 5 et du 12 décembre 2005.

Résolution # 02-06

Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tel que présentés.

5. Présentation des comptes à payer.

Résolution # 03-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présentés.

Cain, Lamarre, Wells	696.22$
Sonic (Huile)	369.12
Fournitures et ameub. Du Québec)Pap.)	26.10
Imprimerie de Charlevoix	175.99
Services Info-Comm	487.02
Lab. LCQ (test)	45.44
Petite caisse	44.71
Postes Canada	39.53
Philippe Savard	190.00
Munici. St-Siméon	628.84
Hydro-Québec	882.38
Bell	317.64
Gaétan Dufour	88.02
Salaires	1101.28
Sonia Tremblay Rémunération	189.36
France Tremblay Poitras	189.36
Gervais Martel	347.16
Donald Kenny	260.37
Lionel Gionet	189.36
Gérard Foster	86.79
André Boulianne	189.76
Club Les Aventuriers (pont)	741.92

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
GM
1262
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Simon Thivierge	(Côte Hyacinthe)	10982.88$
Richard Gaudreault	(eau)	108.50$
Sébastien Savard	(eau)	77.60$

Total : 18454.95$

6. Correspondance

6.1 Fête du Canada
6.2 Min. des Affaires Municipales (transfert taxe d'accise)
6.3 Mini. Des Affaires Municipales (Loi 62 Compétences municipales
6.4 FQM
6.5 Min. développement durable (Règlement sur les halocarbures)

7. Avis de motion

Résolution # 04-06

Il est proposé par Monsieur André Boulianne, appuyé par Madame France Tremblay Poitras de donner avis de motion et première lecture du projet de règlement numéro 73-1-49

RÈGLEMENT NUMÉRO – 73 (1)-49

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 49 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS AU ZONAGE POUR CHANGER LES CLASSES D'USAGES DANS LA ZONE 16-P POUR AJOUTER L'USAGE COMMERCE ET SERVICE D'HEBERGEMENT ET RESTAURATION (CE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a été adopté en 1992;

CONSIDÉRANT QUE les susdits règlements ont besoin d'être amendés et/ou corrigés pour être appliqués d'une façon claire ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné..... Résolution nunéro.....

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par .....appuyé par .....et résolu à la majorité des conseillers que le règlement ci-après, portant le numéro .....73-1-49 soit adopté. Le conseil de la municipalité de Baie-Ste-Catherine ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit (Résolution numéro.....

ARTICLE 1 **TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement portera le titre de :

RÈGLEMENT 73 (1)-49 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 49 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS AU ZONAGE POUR CHANGER LES CLASSES D'USAGES DANS LA ZONE 16-P POUR AJOUTER L'USAGE COMMERCE ET SERVICE D'HEBERGEMENT ET RESTAURATION (CE)

ARTICLE 2 **PRÉAMBULE ET ANNEXE**

LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMME SI LONG CITÉ.

INITIALES DU MAIRE GM
1263
INITIALES DU SECR.-TRÉS. BB

ARTICLE 3 **ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ABROGE TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR, RELATIF AU MÊME SUJET.

N° de résolution
Date résolution

ARTICLE 4 **MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION**

LA GRILLE DE SPÉCIFICATION EST MODIFIEE DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE CE, COMMERCE ET SERVICE D'HÉBERGEMENT ET RESTAURATION DANS LA ZONE 16-P

ARTICLE 5 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

Gervais Martel
Gervais Martel
Maire suppléant

Brigitte Boulianne
Brigitte Boulianne
Directrice générale

Avis de motion et premier projet de règlement

Avis de l'assemblée publique de consultation

Tenue de l'assemblée publique de consultation

8. Avis de motion

Madame France Tremblay Poitras donne un avis de motion concernant les prévisions budgétaires.

9. Contrat Madame Marie-Claude Guérin

Résolution # 05-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers à raison de 33.$/heure (environ 100 estimée.)

10. Élections

La directrice générale nous informe que la date des élections partielles sera le 26 mars 2006, le vote par anticipation sera le 19 mars.

11. Comptable

Résolution # 06-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Firme de comptable Benoît Coté de nous fournir de l'aide concernant la fin d'année.

12. MRC

Résolution # 07-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseiillers d'autoriser Monsieur Gervais Martel à assister au réunion de la MRC en tant que maire suppléant.

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
GM
1264
INITIALES DU SECRÉTAIRE

N° de résolution ou annotation

13. Achat d'une balayeuse

Résolution # 08-06

Il est résolu par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'une balayeuse pour la salle municipale.

14. Opérateur d'eau potable

Nous avons établi des contacts avec Emploi-Québec et sommes en attente de renseignements concernant la formation.

15 Varia

15.Remerciement :
Madame France Poitras souligne le fait que la piste de ski de fond est entretenue bénévolement et remercie les gens qui ont la gentillesse de le faire.

15.2 Cours
Monsieur Lionel Gionet nous fait par de la possibilité d'avoir des cours de Vitrail dans notre municipalité.
Il y aura également des cours d'anglais 25/sem subventionné par Emploi-Québec.

15.3 École
Madame Sonia Tremblay nous fait par des derniers développements concernant la fermeture de l'École Saint-Firmin. Le Comité a jusqu'au 14 février pour déposer un mémoire.

Une demande sera faite concernant la disponibilité d'utiliser le gymnase.

15.4 Boîte à suggestions
Des boîtes à suggestions seront déposés à divers endroits. Les citoyens pourront les utiliser afin de nous faire connaître leurs idées.

15.5 Jeunes
Endroit pour rassembler les jeunes

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

Résolution # 09-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée à 19 h 55.

Gervais Martel
Maire suppléant

Brigitte Boulianne
Secré.taire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1265
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Urbanisme	9 278 $
Loisirs	1 320 $
Service de la dette	17 470 $
Autres frais de financement	1 600$
Déficit	10 008$
Affectations	1 023
TOTAL DES DÉPENSES	**272 818 $**

N° de résolution ou annotation

ARTICLE 1 DÉPENSES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes:

Taxes générales	147 285$
Taxes de secteurs	37 865$
Matières résiduelles	30 482$
Taxes spéciales	7 860$
Tenant lieu de taxes	13 910$
Transfert	22 380$
Revenus divers	10 035$
TOTAL DES RECETTES:	**272 818 $**

Ayant pour objet d'établir les Prévisions budgétaires de l'année financière 2006 et de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les services municipaux.

Ce conseil décrète l'imposition d'un taux de base applicable à la catégorie résidentielle qu'il fixe en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation applicables à chacune des catégories pour les différents services offerts par la Municipalité pour l'année 2006 et de prévoir des ajoutés au rôle des dépenses qui figurent.

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en trois (3) versements dont le second ne peut être exigé avant le 90e jour.

3.1 Taux de base applicable à la catégorie résidentielle

Un taux de base de **0,985 $** du cent dollars (100 $) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble résidentiel et sur tous les terrains vagues non desservis. Cette taxe constitue la taux résiduelle.

3.2 Taux particulier applicable sur les immeubles non résidentiels

Un taux de **1,925 $** du cent dollars (100 $) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble non résidentiel.

3.3 Taux particulier applicable sur les immeubles industriels

Un taux de **1,925 $** du cent dollars (100 $) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble industriel ou commercial

ARTICLE 4 TAUX DE TAXES

Pour l'exercice financier de 2006, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égouts sont la suivante:

Aqueduc	250.00 $ par unité de logement

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Annulé

INITIALES DU MAIRE
GM
1266
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

31e jour de janvier 2006. Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 13 h.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et messieurs les conseillers, France Poitras Tremblay, André Boulianne, Sonia Tremblay sous la présidence du maire suppléant Monsieur Gervais Martel.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 10-06 Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Prévisions budgétaires 2006

RÈGLEMENT # 112-06

Ayant pour objet d'établir les Prévisions budgétaires de l'année financière 2006 et de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égouts et d'ordures.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en trois (3) versements dont le second ne peut être exigé avant le 01 juillet;

ATTENDU que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce présent budget a été donné à la séance régulière du 9 janvier 2005.

Résolution # 11-06
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Madame France Tremblay Poitras que le règlement # 112-06 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 DÉPENSES

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière de 2006 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale	95 285 $
Sécurité publique	39 846 $
Transport	30 097 $
Hygiène du milieu	61 899 $

INITIALES DU MAIRE
GM
1267
BB
INITIALES DU SECR.-TR.

N° de résolution ou annotation

Urbanisme et mise en valeur du territoire	9 278 $
Loisirs et culture	1 320 $
Service de la dette	17 470 $
Autres frais de financement	1 600$
Déficit	10 000$
Affectations	6 023
TOTAL DES DÉPENSES	**272 818 $**

ARTICLE 2 RECETTES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes:

Taxes générales	147 285$
Aqueduc & Egouts	37 866$
Matières résiduelles	33 482$
Taxes spéciales	7 860$
Tenant lieu de taxes	13 910$
Transfert	22 380$
Revenus divers	10 035$
TOTAL DES RECETTES:	**272 818 $**

ARTICLE 3 TAUX DE TAXES

Ce conseil décrète l'imposition d'un taux de base applicable à la catégorie résidentielle et différents taux particuliers pour chacune des catégories décrites ci-dessous, lesquels taux ne sauraient être inférieurs au taux de base. S'ajoutent au taux de base et/ou aux taux particuliers, les tarifs de compensation applicables à chacune des catégories pour les différents services offerts par la Municipalité pour l'année 2006, savoir :

3.1 Taux de base applicable à la catégorie résidentielle

Un taux de base de **1,485 $** du cent dollars (100 $) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble résidentiel et sur tous les terrains vagues non desservis. Cette taxe constitue la taxe résiduelle.

3.2 Taux particulier applicable sur les immeubles non résidentiels

Un taux de **1,925 $** du cent dollars (100 $) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble non résidentiel.

3.3 Taux particulier applicable sur les immeubles industriels

Un taux de **1,925 $** du cent dollars (100 $) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble industriel et/ou commercial

ARTICLE 4 TAXATION AQUEDUC ET ÉGOUTS

Pour l'année financière 2006, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égouts sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels 250.00 $ par unité de logement

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
GM
1268
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Piscine	75.00 $
Usagers commerciaux	
1-Dépanneur	250.00 $
2-Boulangerie	250.00 $
3-Boutique	250.00 $
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc.	250.00 $
plus 5.00 $ par place de restauration	
5- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	250.00 $
plus 10.00 $ par unité pouvant être louée au public	
6- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	250.00 $
avec service de restauration (autre que déjeuners : B&B)	
plus 15.00 $ par unité pouvant être louée au public	
7-Garage	250.00 $
8-Camping	250.00 $
plus 7.50 $ par emplacement	
9-Salon de coiffure	250.00 $
10-Épicerie	250.00 $
11-École	250.00 $
12- Centre communautaire	250.00 $
13- Place d'affaires, bureaux administratifs	250.00 $

ARTICLE 5 TAXATION ORDURES

Pour l'année financière 2006, les tarifs de compensation des ordures sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels	120.00 $
par unité de logement	
Usagers saisonniers	80.00$
par unité de logement	
Usagers commerciaux	
1-Dépanneur	150.00 $
2-Boutique	150.00 $
3-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, etc.	
pour 1 à 49 places	250.00 $
pour 50 à 99 places	350.00 $
pour 100 à 149 places	450.00 $
4-Garage	250.00 $
5-Camping	250.00 $
6-Salon de coiffure	150.00 $
7-Épicerie	350.00 $
8- Auberges, hôtels, motels	
moins de 25 chambres	250.00 $
25 chambres et plus	500.00 $
9- Auberges, hôtels, motels avec salle à manger	
moins de 25 chambres	300.00 $
25 chambres et plus	500.00 $
10- Maisons de chambres, B & B, etc.	150.00 $
11- B & B avec salle à manger	200.00 $

INITIALES DU MAIRE GM
1269
INITIALES DU SECR.-TRÉS. BB

N° de résolution ou annotation

12- Édifices gouvernementaux	2 000.00 $
13- Centre communautaire	500.00 $
14- École primaire	1 000.00 $
15- Place d'affaires, bureaux administratifs	250.00 $

ARTICLE 6 TAXATION COLLECTE SÉLECTIVE

Pour l'année financière 2006, les tarifs pour la taxe de collecte sélective sont fixés selon le tableau de la quote-part 2006 de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est qui est à l'annexe A.

ARTICLE 7 TAXE SPÉCIALE

Pour l'année financière 2006, les tarifs pour la taxe spéciale sont fixés de la façon suivante:

60.00 $ par propriétaire du 159 route 138 au 643 route 138, incluant la rue Leclerc.

ARTICLE 8 DÉFINITIONS

Nouvelle catégorie : toute nouvelle catégorie d'immeuble non prévue par le présent règlement pourra se voir appliquer un tarif pour le montant des taxes par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 9 ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une propriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même entité commerciale, le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables (ex : chambre + place de restauration ou résidence + commerce).

ARTICLE 10 PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le Conseil décrète que la taxe foncière sera payable en trois versements, le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 30 % du montant total, le second versement, le deux (2) juillet représentant 30 % et le troisième versement, le 1er septembre, représentant 40 %. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300.00 $ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois (3) versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième. Le solde de ses taxes serait alors exigible immédiatement et en totalité.

ARTICLE 11 INTÉRETS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1.25 % mensuellement) et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calculé quotidiennement.

ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

INITIALES DU MAIRE
GM
1270
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Passé et adopté par le Conseil municipal lors d'une séance
extraordinaire, tenue le 31e jour de janvier 2006
et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

Gervais Martel
Maire suppléant

Brigitte Boulianne
Secrétaire-trésorière

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

Résolution # 12-06 Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras de lever l'assemblée à 13 heures 20.

INITIALES DU MAIRE
1271
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Provice de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

6e jour de février 2006, Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 heures.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et messieurs les conseillers, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras, André Boulianne, Sonia Tremblay sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Gervais Martel.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 13-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Période de questions

3. Adoption des procès-verbaux du 9 et du 31 janvier 2006

Résolution # 14-06

Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Monsieur André Boulianne d'adopter les procès-verbaux tel que présentés.

5. Comptes à payer

A.D.M.Q.		503.32
Desjardins sécurité financière (ass)		496.01
Benoît Coté		1547.09
Commission scol. De Charlevoix		440.00
Réseau biblio		971.96
Sonic		760.30
Coop alimentaire		60.62
Entrepôt de produit	(cartouche impri)	116.24
Fournitures et ameuble		93.06
Gaétan Dufour		135.00
Gauthier Janny		400.00
Entreprise de dénei. GD		60.00
Fernand Harvey et fils (bris E Ass)		345.08
Lab. Environnement		35.66
Les Éditions Malbec		29.95
Gervais Martel		13.50
Matériaux de construction RJM		115.03
Mario Duchesne Electrique		456.53
MRC Charlevoix-est		65.35
Pièces d'autos Deschenes		401.28
Postes Canada		68.95
Richard Gaudreault		342.55
Roger Savard		13.50
Lise Savard		75.00
Philippe Savard		190.00
Mun. St-Siméon		4929.16
Mun.. Tadoussac		300.00
Yves Poitras		2448.10
Brigitte Boulianne	(salaire # 2-3-4-5 + dépl)	1011.51
Simon Thivierge	(branchement eau)	3382.89
Bell (Bureau)		203.73
Bell (cellulaire)		101.47
Gaétan Dufour	sem # 2-3	112.64

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
GM
1272
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Provice de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

6e jour de février 2006, Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 heures.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et messieurs les conseillers, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras, André Boulianne, Sonia Tremblay sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Gervais Martel.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 13-06 Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Période de questions

3. Adoption des procès-verbaux du 9 et du 31 janvier 2006

Résolution # 14-06 Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Monsieur André Boulianne d'adopter les procès-verbaux tel que présentés.

5. Comptes à payer

A.D.M.Q.		503.32
Desjardins sécurité financière (ass)		496.01
Benoît Coté		1547.09
Commission scol. De Charlevoix		440.00
Réseau biblio		971.96
Sonic		760.30
Coop alimentaire		60.62
Entrepôt de produit	(cartouche impri)	116.24
Fournitures et ameuble		93.06
Gaétan Dufour		135.00
Gauthier Janny		400.00
Entreprise de dénei. GD		60.00
Fernand Harvey et fils (bris E Ass)		345.08
Lab. Environnement		35.66
Les Éditions Malbec		29.95
Gervais Martel		13.50
Matériaux de construction RJM		115.03
Mario Duchesne Electrique		456.53
MRC Charlevoix-est		65.35
Pièces d'autos Deschenes		401.28
Postes Canada		68.95
Richard Gaudreault		342.55
Roger Savard		13.50
Lise Savard		75.00
Philippe Savard		190.00
Mun. St-Siméon		4929.16
Mun.. Tadoussac		300.00
Yves Poitras		2448.10
Brigitte Boulianne	(salaire # 2-3-4-5 + dépl)	1011.51
Simon Thivierge	(branchement eau)	3382.89
Bell (Bureau)		203.73
Bell (cellulaire)		101.47
Gaétan Dufour	sem # 2-3	112.64

INITIALES DU MAIRE
GM
1273
bb
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Total : 20 225.48$

Résolution # 15-06

Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Monsieur Lionel Gionel et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes au montant de 20 225.48$ et représenté par les chèques portant les numéros 250396 à 250428 inclusivement

6. Correspondance

6.1 Association bénévole de Charlevoix
6.2 Commission de protection du territoire agricole (rapport annuel)
6.3 Prix Laure-Gaudreault

7. Augmentation des heures de Madame Brigitte Boulianne

Résolution # 16-06

Il est proposé par Monsieur André Boulianne, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers que les heures de Madame Boulianne passe de 28 à 32 heures par semaine.

8. Inscription eau potable

Résolution # 17-06

Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire monsieur Roger Savard pour la formation d'opérateur d'eau potable.

9. Deuxième lecture

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO – 73 (1)-49

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 49 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS AU ZONAGE POUR CHANGER LES CLASSES D'USAGES DANS LA ZONE 16-P POUR AJOUTER L'USAGE COMMERCE ET SERVICE D'HEBERGEMENT ET RESTAURATION (CE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a été adopté en 1992;

CONSIDÉRANT QUE les susdits règlements ont besoin d'être amendés et/ou corrigés pour être appliqués d'une façon claire ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 9 janvier 2006

Résolution numéro 04-06

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur André Boulianne appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à la majorité des conseillers que le règlement ci-après, portant le numéro 73 (1)-49 soit adopté. Le conseil de la municipalité de Baie-Ste-Catherine ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit (Résolution numéro 04-06)

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
GM
1274
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ARTICLE 1 **TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement portera le titre de :

RÈGLEMENT 73 (1)-49 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 49 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS AU ZONAGE POUR CHANGER LES CLASSES D'USAGES DANS LA ZONE 16-P POUR AJOUTER L'USAGE COMMERCE ET SERVICE D'HEBERGEMENT ET RESTAURATION (CE)

ARTICLE 2 **PRÉAMBULE ET ANNEXE**

LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMME SI LONG CITÉ.

ARTICLE 3 **ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ABROGE TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR, RELATIF AU MÊME SUJET.

ARTICLE 4 **MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION**

LA GRILLE DE SPÉCIFICATION EST MODIFIEE DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE CE, COMMERCE ET SERVICE D'HÉBERGEMENT ET RESTAURATION DANS LA ZONE 16-P

ARTICLE 5 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

Avis de motion et premier projet de règlement	9 janvier 2006
Avis de l'assemblée publique de consultation	18 janvier 2006
Tenue de l'assemblée publique de consultation	30 janvier 2006
Second projet de règlement	6 février 2006

Gervais Martel, maire suppléant

Brigitte Boulianne, secrétaire-trésorière

10. École Saint-Firmin

Madame Sonia Tremblay nous fait part des derniers développements concernant le dossier de la fermeture de l'École Saint-Firmin. La prochaine réunion aura lieu le 14 février à Baie-Ste-Paul.

11. Responsable de la bibliothèque

Résolution # 18-06 Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Angèle Gauthier, responsable de la bibliothèque en remplacement de Madame Patricia Ouellet.

INITIALES DU MAIRE
G M
1275
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Résolution # 19-06

N° de résolution ou annotation

12. Transport adapté

ATTENDU QUE selon l'article 536 du Code municipal

Toute municipalité dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées , à l'obligation de mettre sur pied un service de transport adapté et ce depuis le 17 décembre 2005.

Compte tenu du peu de personne susceptibles d'utiliser le transport adapté ;

Compte tenu des ressources financières limitées de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé Madame Sonia Tremblay appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers que nous voulons nous prévaloir du volet souple dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté.

Nous sommes à faire les démarches pour recenser les personnes susceptibles d'utiliser le transport adapté.
Ces personnes devront cadrés avec la politique d'admissibilité reliée au transport adapté.

13. Formation des élus

Résolution # 20-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de participer à la formation des élus qui aura lieu à Les Escoumins, le 25 et 26 février prochain.

14. Varia

14.1 Traitement des eaux usées

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Résolution # 21-06

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine ne dispose actuellement d'aucun système de traitement des eaux usées.

ATTENDU QUE la municipalité est sensible aux préoccupations environnementales et qu'elle désire améliorer cette situation.

ATTENDU QUE l'absence de traitement des eaux usées met la municipalité en situation inadéquate en regard de la réglementation environnementale et qu'elle s'expose à différentes sanctions.

ATTENDU QUE l'absence de traitement peut rendre difficile et même parfois inadmissibles certaines demandes d'aide financière ou de certificat autorisation pour divers projets.

ATTENDU QU' il reste peu de municipalités au Québec qui ne disposent pas de système de traitement des eaux usées et que la municipalité de Baie-Sainte-Catherine est consciente que le traitement de ses eaux usées devra inévitablement être effectué.

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
G M
1276
BS
INITIALES DU SECR.-TRES.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les nouveaux programmes d'aide financière du ministère des Affaires municipales et des Régions offrent de nouvelles opportunités pour la réalisation d'un tel projet.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur Lionel Gionet , appuyée par Madame Sonia Tremblay et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine mandate par les présentes monsieur Gilles Filion, ingénieur de la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc. afin que celui-ci assiste la municipalité dans sa démarche pour se doter d'un système de traitement des eaux usées.

QUE cette assistance comprenne la réalisation d'études préparatoires à la conception et/ou aux recommandations relatives à la réalisation du projet de traitement d'eaux usées et peut comprendre différentes recherches ainsi que l'analyse de diverses solutions.

QUE monsieur Filion soit par les présentes autorisé à communiquer avec les représentants des différents ministères, organismes ou entreprises ainsi qu'à présenter toute demande d'assistance ou d'autorisation que ce soit au ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ou tout autre ministère ou organisme pouvant être concerné par la réalisation du projet.

Adoptée unanimement.

DONNÉ EN LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE, CE 6 FÉVRIER DE L'ANNÉE DEUX MILLE SIX.

Résolution # 22-06

PLAN D'INTERVENTION

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) a mis sur pied un programme d'aide financière appelé Fonds sur l'Infrastructure municipale rurale (FIMR).

ATTENDU QUE ce programme comprend différents volets dont l'un est relatif aux infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées.

ATTENDU QUE, dans les conditions d'admissibilité pour tout projet de réhabilitation ou de remplacement de conduites d'eau potable ou d'égout, l'une des conditions d'octroi de l'aide financière est la réalisation par la municipalité d'un inventaire et d'un diagnostic, et la conception conséquente d'un plan d'intervention aux fins du renouvellement de ses conduites d'eau potable et d'égout.

ATTENDU QUE les coûts relatifs à la préparation du plan d'intervention sont mentionnés comme prioritairement admissibles dans le cadre du *Programme de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.*

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur André Boulianne , appuyée par Madame France Tremblay Poitras et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine mandate par les présentes monsieur Gilles Filion, ingénieur de la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc. afin que celui-ci réalise la préparation du plan d'intervention en fonction des besoins de la municipalité.

INITIALES DU MAIRE
G M
1277
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

QUE monsieur Filion soit par les présentes autorisé à communiquer avec les représentants des différents ministères, organismes ou entreprises pouvant être concernés par la réalisation de ce mandat.

Adoptée unanimement.

DONNÉ EN LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE, CE 6 FÉVRIER DE L'ANNÉE DEUX MILLE SIX.

14.2 Parc Saguenay

Résolution # 22-06

Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Lionel Gionet afin de représenter la Municipalité lors des réunions du Parc Saguenay.

14.3 Boîtes à suggestions

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

Résolution # 23-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet de lever l'assemblée à 19 h 30.

Gervais Martel
Maire suppléant

Brigitte Boulianne
Secrétaire-trésorière

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
GM
1278
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

6e jour de mars 2006. Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 heures.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et messieurs les conseillers, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras, André Boulianne, Sonia Tremblay sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Gervais Martel.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 24-06 Il est proposé par Monsieur André Boulianne, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption du procès-verbal du 6 février 2006.

Résolution # 25-06 Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

5. Comptes à payer

Desjardins sécurité financière (assurance 250471)	155.13
Bernard Imbeault (pompier)	65.00
Mario Gaudreault (pompier)	65.00
Serge Dufour (pompier)	70.00
Jean-Luc Gaudreault (pompier)	30.00
Pierre Bouchard (pompier)	95.00
Alain Legault (pompier)	70.00
Robin Foster (allocation directeur + intervention)	1244.90
Commission scolaire de Charlevoix (loyer déc+mars)	440.00
Comur (cotisation)	100.00
Sonic (huile)	367.37
Fournitures Ameublement (papeterie)	185.83
Lionel Gionet (frais de déplacement)	18.00
Info-comm (batterie copie sûreté)	66.66
John Meunier (chlore pour test)	281.78
Lab.LCQ (test d'eau)	71.32
Gervais Martel (frais de déplacement)	46.80
MRC-Charlevoix Est (chèque annulé)	(8751.25)
MRC-Charlevoix est (quote-part collecte sélective)	2029.75
MRC-Charlevoix est (quote-part)	6721.50
Pièces d'autos Deschênes (fournitures)	40.92
Postes Canada (timbres +express post)	78.96
PG Informatiques (mise à jour)	2849.80
Les publications du peuple (doyen)	115.03
Richard Gaudreault (sem 6-7-8-9 + mesure puit)	339.21
Philippe Savard (entretien ménager)	130.00
Sébastien Savard (pompier)	70.00
Municipalité St-Siméon (budget)	256.00
Municipalité St-Siméon (ordures)	840.00
Municipalité de Tadoussac (pompier)	355.00

INITIALES DU MAIRE
GM
1279
bb
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Wilson & Lafleur (code municipal)	551.59
Yves Poitras (contrat de déneigement)	2448.10
Brigitte Boulianne (sem 5+6+7+8)	1270.80
Simon Thivierge & Fils (Côte Hyacinthe)	12901.67
Gaétan Dufour (sem # 5)	578.83
Roger Savard (eau)	97.08
FQM (formation des élus)	621.30
Lise Savard (salle municipal décès)	75.00
Total :	35 743.33$

Résolution # 26-06 Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes au montant de 35 743.33 et représenté par les chèques numéro 250429 à 250468 (250471) inclusivement.

6. Correspondance

6.1 Politique familiale

Résolution # 27-06 Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, secondé par Madame France Tremblay Poitras, et résolu à l'unanimité es conseillers de participer à la politique familial que la MRC-Charlevoix-Est est à mettre sur pied, de ce fait, chaque municipalité disposera d'un cadre de référence et d'intervention favorable aux familles. Le coût est de 1000$ pour chaque municipalité. Ce montant pourrait provenir du Pacte rural donc, il n'en coûterait rien à notre municipalité pour adhérer à la politique.

6.2 Fête du Québec

Résolution # 28-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, secondé par Madame France Tremblay Poitras que Madame Sonia Tremblay s'occupe de la Fête du Québec pour l'année 2006.

6.3 Offre de service (périmètre de sécurité)

Résolution # 29-06 Il est proposé par monsieur Lionel Gionet, secondé par madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'offre de service de Monsieur Donat Bilodeau concernant l'étude hydrogéologie visant la mise aux normes du puits d'eau potable de la municipalité.

6.4 Distribution d'arbres

Monsieur Lionel s'occupera de la distribution d'arbres.

6.5 Demande d'appui concernant les bureaux coordonnateurs

Résolution # 30-06 Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, secondé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité soutienne la position du Centre de la Petite enfance Pignons sur rue qui croit fermement à l'implantation de deux bureaux coordonnateurs sur le territoire de Charlevoix pour assurer un service de qualité et de proximité auprès des responsable en milieu familial et de la population.

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
GM
1280
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

7. Résolution pour vente pour non-paiement de taxes

Résolution # 31-06 Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, secondé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers

- d`expédier la liste des personnes qui n'auront pas entièrement acquitté leur compte de taxes 2004 à la date limite à la MRC de Charlevoix-Est, en vue de la vente d'immeubles pour le non paiement de taxes ;

- d`inscrire également, sur la liste que nous transmet la Commission Scolaire de Charlevoix, le montant global des taxes des personnes figurant sur ladite liste en vue de cette vente d`immeubles pour non paiement de taxes;

- et d`autoriser Madame Brigitte Boulianne Secrétaire-trésorière/directrice générale à se rendre à la MRC de Charlevoix-Est à la mi-juin pour assister à la vente de ces immeubles. Ces derniers sont autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant, au nom de notre Municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire.

- qu'un avis recommandé a déjà été expédié aux propriétaires concernés.

c.c. MRC de Charlevoix-Est
Commission Scolaire de Charlevoix.

8. Terrain Chafaud Basques

Résolution # 32-06 Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC-Charlevoix-Est d'être tenue au courant des développements dans le dossier concernant les terrains Chafaud Basques même si ces derniers font parti de lots intra-municipaux gérés par la MRC.

9. Achat d'une génératrice

Résolution # 33-06 Il est proposé par Monsieur André Boulianne, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'une génératrice qui servira autant au pompiers qu'à la voirie.

10. Parc Saguenay

Monsieur Lionel Gionet nous fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté (belvédère).

10.1 RIT

Monsieur Lionel Gionet nous fait part des derniers développements concernant le RIT.

11. École Saint-Firmin

Madame Sonia Tremblay nous parle de la réunion qui a eu lieu ultérieurement à Baie-Ste-Paul concernant la fermeture de l'École Saint-Firmin.

INITIALES DU MAIRE
GM
1281
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

12. Varia

12.1 Bibliothèque

Madame Angèle Gauthier démission comme responsable de la bibliothèque

12.2 S.P.C.A

Demande d'informations concernant les chats errants dans le village.

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Résolution # 34-06

Il est proposé par Monsieur André Boulianne de lever l'assemblée à 19 heures 55.

Gerrais Martel
Gerrais Martel
maire suppléant

Brigitte Boulianne
Brigitte Boulianne
Secrétaire-trésorière

Imprimerie CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
AB
1282
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

3e jour d'avril 2006. Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'école Saint-Firmin à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et messieurs les conseillers Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras, André Boulianne et Sonia Tremblay, sous la présidence du Monsieur Albert Boulianne, maire.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 35-06 Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2006

Résolution # 36-06 Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le proçès-verbal tel que présenté.

5. Comptes à payer

LISTE DES COMPTES À PAYER

Extincteurs Charlevoix	386.42
Desjardins sécurité financière	155.13
Coop Baie-Ste-Catherine	318.50
Commission scolaire (Loyer)	220.00
Equipement GMM inc (encre)	52.86
Fournitures et ameublement du Québec	146.79
Formules d'affaires CCL (bulletin de vote)	1228.47
Imprimerie Charlevoix	3.06
Lab de l'environement LCQ (test)	123.08
Epicerie Laprise	43.83
Gervais Martel (pièces pompier)	72.44
Postes Canada	150.55
Municipalité de Tadoussac (pompier)	474.80
FQM (dicom)	9.57
Yves Poitras (contrat+rep camion+égout)	3181.40
Richard Gaudreault (sem 10-11-12-13)	301.96
Sonic (mazout)	562.81
Lionel Gionet (frais réunion Ville de la Baie)	96.90
Alain Legeault (inter.28-03+07-03)	70.00
Pierre Bouchard (inter. 28-03)	30.00
Petite caisse	40.75
Robin Foster (Formation + intervention)	95.00
Richard Gaudreault (inter 07-03-06)	40.00

INITIALES DU MAIRE
1283
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Lise Savard (entretien salle municipale)	75.00
Stéphane Boulianne (inter.28+07-03-06)	70.00
France Tremblay Poitras (frais dép.formation)	60.00
Brigitte Boulianne (sem 9-10-11-12 + frais dép)	1361.73
Gaétan Dufour (bornes fontaines)	493.34
Ministère du revenu du Québec) (cotisations)	1726.78
Robin Foster (sem 10-11-12)	815.25
Angèle Gauthier (secrétaire bureau vote)	188.00
Yvette Foster (comission révision + vérification)	320.80
Fanny Savard (scrutateur)	213.00
Suzie Hovington (commission révision)	162.00
Nancy Savard (membre de la vérification)	159.00
Patricia Ouellet (commission + primo)	332.80
Marie-Anna Gaudreault (membre vérification)	135.00
Brigitte Boulianne (présidente d'élections)	676.96
Doris Laprise (secrétaire d'élections)	532.93
Simon Thivierge et fils (côte Hyacinthe)	12901.97
S.A.A.Q (immatriculations camion Pompier)	1424.00
Pièces d'autos Deschênes (calcium)	157.54
Cain, Lamarre, Casgrain, Wells	522.49
Philippe Savard (entretien ménager+élections)	340.00
Total :	30 472.91$

Résolution # 37-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes au montant de 30 472.91$ et représenté par les chèques numéro 250472 à 250520 inclusivement.

6. <u>Correspondance</u>

6.1 Sentier maritime

6.2 Maison de la famille

6.3 Comité consultatif pour l'étude d'un pont sur le Saguenay

6.4 Municipalité de Saint-Siméon

Résolution # 38-06

Considérant la situation actuelle concernant les freins moteurs, le bruit et la vitesse sur la route 138.

Considérant la demande faite par la Municipalité de Saint-Siméon concernant la formation d'une association de plusieurs municipalités afin d'avoir une plus grande force de persuasion auprès des ministères concernés par cette situation.

Considérant notre volonté que soit solutionné ces problèmes

Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse partie de cette association.

6.5 M.R.C de Charlevoix-Est
(appui aux municipalités relativement aux coûts de la SQ

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1284
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

6.6 Animaux errants
Rencontre Madame Murray de la S.P.C.A

7. Vérification comptable

N° de résolution ou annotation Résolution # 39-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers que la Firme comptable Benoit Coté soit mandaté pour effectuer la vérification comptable.

8. Dispositif de sécurité à la sortie de la caserne

Résolution # 40-06

Considérant que la sortie effectuée par les camions de pompiers puisse être dangereuse pour la sécurité des pompiers et des utilisateurs de la route 138.

Considérant l'affluence de plus en plus nombreuse sur ladite route.

Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que soit demandé au Ministère des Transports d'installer un dispositif afin de rendre sécuritaire la sortie des pompiers.

9. Vitesse sur la 138

Résolution # 41-06

Considérant que nous vivons dans un village touristique;

Considérant qu'il y affluence de plus en plus nombreuse sur la route 138 ce qui a pour effet d'accroître le danger;

Considérant que la municipalité s'étend sur de nombreux kilomètres et que certains commerces sont situés sur ladite route;

Considérant que la Municipalité a à cœur la sécurité des villageois et des visiteurs;

Considérant que plusieurs résidents et visiteurs manifestent le désir de faire du vélo le long de la route 138 ;

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports que la limite de vitesse soit diminuée à partir de l'entrée du village jusqu'au quai d'embarquement des croisières au baleines et que par le fait même une piste cyclable soit délimitée rendant par la même occasion l'endroit plus sécuritaire.

10. Coopérative Baie-Ste-Catherine

Résolution # 42-06

Considérant que ce commerce est situé sur la route 138 et que l'affluence est toujours grandissante;

Considérant que lors des journées de livraison les manœuvres de certains camions peuvent être périlleuses pour la sécurité des usagers de la route 138;

Il est proposé par Madame Nicole Dufour, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que soit demandé au Ministère des Transports d'installer un panneau signalant la proximité

INITIALES DU MAIRE
1285
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

du danger près de ce commerce. Il est également proposé que soit demandé l'installation d'un panneau d'intersection à l'entrée de la rue Leclerc près du 242, route 138.

N° de résolution ou annotation

11. Autorisation des signataires

Résolution # 43-06

Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Monsieur Lionet Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur le maire Albert Bouliane ainsi que Madame Brigitte Boulianne, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer les chèques et autres documents pour et au nom de la Municipalité.

12. Nomination d'un pro-maire

Il est proposé que l'ordre de nomination d'un pro-maire soit suit :
Conseillers # 1 Monsieur Gervais Martel nommer pour une période de trois mois et ainsi de suite selon l'ordre des conseillers.

13 Bibliothèque

Résolution # 44-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité de conseillers que soit nommer Madame Patricia Ouellet responsable de la bibliothèque.

14. Règlements de contrôle intérimaire

Résolution # 45-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopter les règlements numéro 151-11-05 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 59-+95-1 du corridor routier des routes 138, 362 et 170 afin de modifier la marge de recul avant minimum en bordure de la route 170 et les définitions des termes : secteurs ruraux, urbains et desservis par l'aqueduc et l'égout municipaux.

Entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 149-11-05 ayant pour but la modification du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 144-04-06 relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

15. Troisième et dernière lecture concernant le changement d'usage de zone

TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE

RÈGLEMENT NUMÉRO – 73 (1)-49

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 49 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS AU ZONAGE POUR CHANGER LES CLASSES D'USAGES DANS LA ZONE 16-P POUR AJOUTER L'USAGE COMMERCE ET SERVICE D'HEBERGEMENT ET RESTAURATION (CE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a été adopté en 1992;

CONSIDÉRANT QUE les susdits règlements ont besoin d'être amendés et/ou corrigés pour être appliqués d'une façon claire ;

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1286
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 9 janvier 2006

Résolution numéro 04-06

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur André Boulianne appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à la majorité des conseillers que le règlement ci-après, portant le numéro 73 (1)-49 soit adopté. Le conseil de la municipalité de Baie-Ste-Catherine ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit (Résolution numéro 04-06)

ARTICLE 1 **TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement portera le titre de :

RÈGLEMENT 73 (1)-49 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 49 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS AU ZONAGE POUR CHANGER LES CLASSES D'USAGES DANS LA ZONE 16-P POUR AJOUTER L'USAGE COMMERCE ET SERVICE D'HEBERGEMENT ET RESTAURATION (CE)

ARTICLE 2 **PRÉAMBULE ET ANNEXE**

LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMME SI LONG CITÉ.

ARTICLE 3 **ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ABROGE TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR, RELATIF AU MÊME SUJET.

ARTICLE 4 **MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION**

LA GRILLE DE SPÉCIFICATION EST MODIFIEE DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE CE, COMMERCE ET SERVICE D'HÉBERGEMENT ET RESTAURATION DANS LA ZONE 16-P

ARTICLE 5 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

Avis de motion et premier projet de règlement	9 janvier 2006
Avis de l'assemblée publique de consultation	18 janvier 2006
Tenue de l'assemblée publique de consultation	30 janvier 2006
Seconde lecture du projet de règlement	6 février 2006

INITIALES DU MAIRE
1287
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 9 janvier 2006

Résolution numéro 04-06

N° de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur André Boulianne appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à la majorité des conseillers que le règlement ci-après, portant le numéro 73 (1)-49 soit adopté. Le conseil de la municipalité de Baie-Ste-Catherine ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit (Résolution numéro 04-06)

ARTICLE 1 **TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement portera le titre de :

RÈGLEMENT 73 (1)-49 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 49 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS AU ZONAGE POUR CHANGER LES CLASSES D'USAGES DANS LA ZONE 16-P POUR AJOUTER L'USAGE COMMERCE ET SERVICE D'HEBERGEMENT ET RESTAURATION (CE)

ARTICLE 2 **PRÉAMBULE ET ANNEXE**

LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMME SI LONG CITÉ.

ARTICLE 3 **ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ABROGE TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR, RELATIF AU MÊME SUJET.

ARTICLE 4 **MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION**

LA GRILLE DE SPÉCIFICATION EST MODIFIEE DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE CE, COMMERCE ET SERVICE D'HÉBERGEMENT ET RESTAURATION DANS LA ZONE 16-P

ARTICLE 5 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

Avis de motion et premier projet de règlement	9 janvier 2006
Avis de l'assemblée publique de consultation	18 janvier 2006
Tenue de l'assemblée publique de consultation	30 janvier 2006
Seconde lecture du projet de règlement	6 février 2006

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1288
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

16. Vendeurs itinérants
(règlements)

17. Achat d'une scie mécanique

Résolution # 46-06 Il est proposé par Monsieur André Boulianne, appuyé par Monsieur Lionel Gionet d'autoriser l'achat d'une scie mécanique pour les pompiers.

18. Varia

18.1 Piste cyclable
18.2 Boîtes à suggestions
18.3 Parc Saguenay
Prochaine réunion, le 11 juin 2006
18.4 Salle municipale
18.4 Lumières de rues
-Suivie de dossier

19. Période de questions

20. Levée de la séance

Résolution # 47-06
Il est proposé par Monsieur André Boulianne que la séance soit levée à 8 h 10.

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1289
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

12e jour d'avril 2006. Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue au gymnase de l'école Saint-Firmin à 13 heures.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les conseillers, Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras, André Boulianne et Sonia Tremblay, sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne, maire.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 48-06 Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel présenté.

3. Adoption des états financiers 2005

Résolution # 49-06 Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers tel que présenté.

4. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2006

Résolution # 50-06 Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet de nommer Monsieur Benoît Coté, vérificateur pour l'année 2006.

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

Résolution # 51-06 Il est proposé par Monsieur Gervais Martel que la séance soit levée à 13 h 10.

Albert Boulianne
Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Brigitte Boulianne
Secrétaire-trésorière

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
ab
1290
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

1er jour de mai 2006. Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les conseillers. Gervais Martel. Nicole Dufour. Lionel Gionet. France Tremblay Poitras et Sonia Tremblay. sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne. maire.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 51-06 Il est proposé par madame Sonia Tremblay. appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption des procès-verbaux du 3 et 12 avril 2006

Résolution # 52-06 Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers.

5. Comptes à payer

LISTE DES COMPTES À PAYER

Acklands-Grainger	(Pistolet graisseur + lampe)	120.29
Aéro-feu	(ruban danger + clé)	188.93
Desjardins Sécurité financière (assurance collective)		155.13
Benoît Coté	(vérification comptable)	5521.20
Brigitte Boulianne (sem#13-14-15-16+2.8%)		1424.25
Bell		238.82
Boulianne Albert	(frais de déplacement Pointe-au-Pic)	42.00
Bell (accès internet haute vitesse nov.déc.jan)		269.85
C.S.S.T	(cotisation)	806.67
Pharmacie Sylvie Bouchard (trousse premier soins pompier)		197.17
Restaurant ChantMartin (repas formation)		23.35
Commission scolaire de Charlevoix (loyer)		220.00
Coop de la Haute Coté Nord (scie mécanique + accessoires)		522.09
Sonic (mazout)		228.18
Coop Baie-Ste-Catherine		93.33
Équipement GMM	(tambour + main d'œuvre photocopieur)	218.55
Fournitures et ameublement de Bureau	(fournitures)	29.52
Hydro-Québec	(éclairage)	316.62

INITIALES DU MAIRE
a B
1291
INITIALES DU SECR.-TRÉS.
B.B

N° de résolution ou annotation

Imprimerie Charlevoix (fournitures)	131.04
Gervais Martel (rencontre Baie-Comeau)	53.00
Lab de l'environnement LCQ (analyse)	44.86
L.P. Tanguay (chlore)	242.70
Pièces d'autos Deschênes (outillage pompier)	99.23
Postes Canada(frais de poste)	236.90
Remise gouvernementale Provincial	1079.70
Remise gouvernementale Fédéral	765.91
Richard Gaudreault (sem# 14-15-16-17)	274.04
Philippe Savard (entretien ménager)	160.00
Municipalité Saint-Siméon (contrat ordures mars+avril)	3383.32
Municipalité de Tadoussac (feu 28 mars)	1136.42
F.Q.M (cotisation annuelle)	621.53
Yves Poitras (contrat de déneigement)	2448.10
Total :	21292.70

Résolution # 53-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes au montant de 21 292.70$ et représenté par les chèques numéro 250525 à 250554 inclusivement.

6. Correspondance

6.1 Certificat de conformité de la MRC
6.2 Semaine de la municipalité
6.3 Règlement de contrôle intérimaire

Résolution # 54-06

Il es proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité de conseillers d'adopter le règlement numéro 153-03-06 concernant la protection des rives, du littoral et de la plaine inondable de la rivière Malbaie et du fleuve Saint-Laurent.

7. Regroupement des propriétaires de boisés privés

8. Augmentation des frais de kilométrages

Résolution # 55-06

Considérant l'augmentation du prix de l'essence;

Il est proposé par madame France Tremblay Poitras, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers que les frais de kilométrages passent de 0.30$ à 0.35 sous du kilomètre.

9. Demande de projet

Résolution # 56-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Monsieur Albert Boulianne afin que ce dernier communique avec Emploi Québec dans le but d'obtenir des subventions salariales afin de pouvoir engager des gens pour faire des travaux dans notre municipalité.

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
AB
1292
INITIALES DU SECRÉTAIRE

N° de résolution ou annotation

10. Électricité à la caserne

Résolution # 57-06 Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser des travaux en électricité pour un montant d'environ 3 000$. Ces travaux seront effectués par Martin Guérin, électricien.

11. Bibliothèque

Madame France Tremblay Poitras nous informe qu'un concours à eu lieu à la Bibliothèque et que le gagnant chez les enfants est Dave Harvey et la gagnante chez les adultes est Madame Patricia Ouellet. Félicitations aux gagnants.

12. Réunion à la M.R.C Charlevoix-Est

Il y aura une journée de formation concernant la gestion des cours d'eau, le mardi, 2 mai 2006.

13. Varia

13.1 Comte rendu (kiosque d'information touristique)

Monsieur Lionel Gionet nous fait part des développements dans le dossier du Relais d'information touristique.

13.2 Lumière de rues

Résolution # 58-06 Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers, d'installer des nouvelles lumières de rues au 529, et 589 route 138 au lieu du 787, comme il avait été décider ultérieurement. 591

13.3 Nouveau pompier

Nomination de Monsieur Nicolas Ouellet-Therrien comme nouveau pompier.

14. Période de questions

15. Levée de la séance

Résolution # 59-06 Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet que soit levée la séance à 19 h 31.

Albert Boulianne
Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Brigitte Boulianne
Secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE

1293

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

10. Nomination d'une personne désignée (Gestion des cours d'eau

Résolution # 6506-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel. appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Marie-Claude Guérin. personne désignée pour l'application de la réglementation concernant la gestion des cours d'eau.

11. Demande de subvention pour l'amélioration de la Rue Leclerc

Résolution # 6606-06

Considérant les problèmes reliées aux fossés sur la Rue Leclerc;

Considérant que ladite Rue à besoin d'amélioration significative;

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Albert Boulianne de faire une demande de subvention auprès du Ministère des Transports.

12. Sentier des chutes

Résolution # 6706-06

Considérant que le sentier des chutes est un endroit fréquenté par les citoyens du village ainsi que de nombreux touristes;

Considérant nos ressources financières limitées;

Considérant l'importance d'effectuer des réparations à ce sentier depuis les pluies diluviennes d'août 2005;

Considérant que la Municipalité et le Comité social et touristique de Baie-Ste-Catherine souhaite réaliser ce projet conjointement;

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande de subvention auprès du CLD de Charlevoix au montant de 7100.$ Cette subvention pourrait être prise à même le Pacte Rural.

13. Achat d'un appareil photo numérique

Résolution # 6806-06

Considérant que nous avons besoin de preuve photographique pour mener à bien certains dossiers;

Considérant la rapidité de faire parvenir ces photographies à toutes personnes concernées;

Il est proposé par monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'un appareil photo numérique.

14. Varia

14.1 Saint Jean-Baptiste
14.2 Abandon scolaire
14.3 Réunion du C.C.R à Tadoussac le 8 juin 2006

Imprimerie CCL (418) 693-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1294
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

5eme Jour de juin 2006. Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les conseillers, Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras et Sonia Tremblay, sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne, maire.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 6006-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption du procès-verbal du 1er mai 2006.

Résolution # 6106-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

5. Comptes à payer

Les extincteurs Charlevoix (recharge + test)	290.15 $
Desjardins Sécurité financière (assurance collective)	155.13
Camil Moto Sports (pièce tondeuse)	15.22
Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	220.00
Coop. alimentaire (divers)	58.67
Épicerie Laprise (divers)	22.89
Imprimerie de Charlevoix (fournitures)	23.00
Lab. LCQ (analyse d'eau)	62.69
MRC-Charlevoix-est (collecte sélective)	2029.75
MRC-Charlevoix est (quote part générale)	5977.50
Pièces d'autos Deschênes (génératrice + accessoires)	1274.95
Postes Canada	188.31
Les publications du Peuple (avis presbytère)	545.22
Richard Gaudreault (frais formation + test)	311.63
Roger Savard (frais formation + test)	269.98
Philippe Savard (entretien ménager)	130.00
Coop fédérée (mazout)	386.18

INITIALES DU MAIRE
1295
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité Saint-Siméon (ordures)	1916.66
Municipalité Tadoussac (urbanisme)	1998.38
Brigitte Boulianne (sem #18-19-20-21 frais de déplacement)	1361.71
Bell Canada (internet)	250.00
Hydro-Québec	1680.35
Revenu Québec (remise)	282.80
Total	**19 451.17$**

Résolution # 6206-06

Il est préposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes au montant de 19 451.17$ et représenté par les chèques numéro 250561 à 2500588 inclusivement.

6. Correspondance

6.1 Municipalité de St-Irénée
6.2 Office des personnes handicapées
6.3 Le Caron & Guay

7. Maison des jeunes

Rencontre avec Monsieur Richard Kègle, intervenant.
Monsieur Richard Kègle nous explique le fonctionnement d'une maison des jeunes avec les avantages qui s'y rattachent.

8. Transport adapté

Résolution # 6306-06

Considérant que la Municipalité a offert un service de transport adapté à la population et que nous n'avons reçu aucune demande;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas mettre en place un service de transport adapté dans notre Municipalité compte tenu de l'absence d'inscription. Si toutefois, nous recevions des demandes ultérieurement, nous pourrons nous prévaloir du volet souple du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées.

9. Animaux errants

Résolution # 6406-06

Considérant les plaintes reçues par quelques citoyens concernant le nombre élevé de chats errants dans notre municipalité;

Considérant notre bonne volonté de maintenir une cohabitation respectueuse entre propriétaires et non-propriétaires d'animaux;

Il est proposé par Monsieur André Boulianne, appuyé par Monsieur Lionel Gionet de signer un protocole d'entente entre La Municipalité de Baie-Ste-Catherine et la S.P.C.A

Adopté sur division, cinq pour et un contre, le maire s'étant abstenu de voter, les membres du conseil ayant voté pour étant : Madame Nicole Dufour, Monsieur Lionel Gionet, Madame France Tremblay Poitras, Monsieur André Boulianne et Madame Sonia Tremblay, Monsieur Gervais Martel ayant voté contre.

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1296
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

10. Nomination d'une personne désignée (Gestion des cours d'eau

Résolution # 6506-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Marie-Claude Guérin, personne désignée pour l'application de la réglementation concernant la gestion des cours d'eau.

11. Demande de subvention pour l'amélioration de la Rue Leclerc

Résolution # 6606-06

Considérant les problèmes reliées aux fossés sur la Rue Leclerc;

Considérant que ladite Rue à besoin d'amélioration significative;

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Albert Boulianne de faire une demande de subvention auprès du Ministère des Transports.

12. Sentier des chutes

Résolution # 6706-06

Considérant que le sentier des chutes est un endroit fréquenté par les citoyens du village ainsi que de nombreux touristes;

Considérant nos ressources financières limitées;

Considérant l'importance d'effectuer des réparations à ce sentier depuis les pluies diluviennes d'août 2005;

Considérant que la Municipalité et le Comité social et touristique de Baie-Ste-Catherine souhaite réaliser ce projet conjointement;

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande de subvention auprès du CLD de Charlevoix au montant de 7100.$ Cette subvention pourrait être prise à même le Pacte Rural.

13. Achat d'un appareil photo numérique

Résolution # 6806-06

Considérant que nous avons besoin de preuve photographique pour mener à bien certains dossiers;

Considérant la rapidité de faire parvenir ces photographies à toutes personnes concernées;

Il est proposé par monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'un appareil photo numérique.

14. Varia

14.1 Saint Jean-Baptiste
14.2 Abandon scolaire
14.3 Réunion du C.C.R à Tadoussac le 8 juin 2006

INITIALES DU MAIRE
AB
1297
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

14.4 Limite de vitesse

14.5 Invitation au lancement du livre de Monsieur Robert Simard, prêtre sur l'histoire de Baie-Ste-Catherine, le 11 juin 2006 à 15 h 00.

15. Période de questions

16. Levée de la séance

Résolution # 6906-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel de lever la séance à 20 h 10.

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Directrice générale/secrétaire trésorière

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
a-B
1298
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

3e Jour de juillet 2006. Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les conseillers. Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras et Sonia Tremblay, sous la présidence de monsieur Albert Boulianne. maire.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 7007-06 Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2006.

Résolution # 7107-06 Il est proposé par Madame Nicole Dufour, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

5. Comptes à payer

Desjardins Sécurité financière (assu. Collet)	310.26
Ate-sou-ma (réparation chapiteau)	358.64
Magasin Brouillard (câbles drapeaux)	15.58
Commission scolaire (loyer)	220.00
Coop alimentaire (essence + huile + fête)	200.19
Dicom (envoi test d'eau)	18.86
Fournitures et ameublement du Québec (fournitures)	66.99
Ministère des finances (Sûreté du Québec)	9456.00
Imprimerie Charlevoix (fournitures)	21.20
Jacques Thibeault (vérification annuelle camion)	345.08
Lab. de l'environnement (analyse d'eau)	234.65
Madame Ghislaine Laprise (fournitures)	11.12
Quincaillerie Laurian Dufour (bois Fête nationale)	128.60
L.P. Tanguay (Chlore)	242.70
Pièces d'autos Deschênes (pièces chapiteau)	105.07
Postes Canada (envois postaux)	57.98
Robin Foster (frais déplac. Pompier d'un jour)	46.90
Richard Gaudreault (frais de déplacement formation)	628.38
Richard Gaudreault (test eau potable)	274.04
Richard Gaudreault (compensation perte de salaire formation)	1139.52
Roger Savard (frais déplacement formation)	321.21
Philippe Savard (entretien ménager)	130.00
Sonic (plan de protection)	158.00
Albert Boulianne (frais de déplacement réunion)	49.00
Albert Boulianne (rémunération maire)	1049.13
Gervais Martel (maire-suppléant)	1049.13
Gervais Martel (rémunération cons.)	349.71
Lionet Gionet (rémunération cons.)	699.42
Nicole Dufour (rémunération cons.)	349.71
France Trembay Poitras (rénumération cons.)	699.42
André Boulianne (rémunération cons.)	582.85
Sonia Tremblay (musiciens + maquillage)	553.80
Sonia Tremblay (rémunération cons.)	699.42

INITIALES DU MAIRE
a B
1299
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Annabel Boulianne (fournitures fête nat.)	233.45
LionelGionet(Feuxd'artificefraisdedéplacement)	493.85
Brigitte Boulianne (sem #22-23-24-25-)	1293.96
Bell Canada	276.02
Bell Canada	71.58
Hydro Québec	187.53
Hydro Québec	27.10
Bell Canada (internet)	113.77
Ministère des Finances (retenues)	50.14
Roger Savard (frais de déplacement formation)	321.21
Roger Savard (travaux divers)	334.30
Philippe Savard (entretien)	130.00
Sonic (contrat entretien)	158.00
Commission scolaire des Trois-Lacs (formation eau)	3009.05
SNQ de la Capitale (livraison fournitures St-Jean)	5.00
Brigitte Boulianne(appareil numérique)	276.03
Total	27 553.55

Résolution # 7207-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présenté.

6. Correspondance

6.1 Municipalité de Saint-Siméon
6.2 Monsieur Pierre Corbeil, ministre
6.3 MRC-Charlevoix-Est (RIT)
6.4 Association des sans-emploi de Charlevoix
6.5 Ministère de l'emploi et de la Solidarité
6.6 Entente SPCA/Municipalité
6.7 Commission scolaire de Charlevoix

7. Rapport comité consultatif de la Traverse Tadoussac/Baie-Ste-Catherine.

8. Circuit cyclable (Fjord du Saguenay)

Résolution # 7307-06

CONSIDÉRANT le projet de former un organisme sans but lucratif regroupant les MRC du Fjord du Saguenay, de Charlevoix-Est, de la Haute-Côte-Nord, la Ville Saguenay ainsi que divers intervenants du milieu afin d'assurer le développement et le financement d'un circuit cyclable ceinturant le fjord du Saguenay via les routes 138, 170 et 172;

CONSIDÉRANT que le développement à des fins de cyclotourisme et sportif des tronçons des routes 138.170 et 172 ceinturant le Fjord du Saguenay serait de la responsabilité de cette organisme dont les représentants reste à définir;

CONSIDÉRANT que Baie-Ste-Catherine est situé directement dans le secteur ceinturant le Fjord du Saguenay (138-170-172);

CONSIDÉRANT que la pratique du cyclotourisme est en croissance au Québec et que ce projet pourrait générer des retombées économiques intéressantes pour les villes et villages touchés par le circuit proposé;

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet de développement d'un circuit cyclable ceinturant le fjord du Saguenay (route 138,170 et 172), lequel portera le nom de **Les cols**

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1300
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

du fjord ainsi que la formation d'un organisme sans but lucratif destiné à cette fin. Il est également résolu de nommer Madame Brigitte Boulianne afin qu'elle représente la Municipalité de Baie-Ste-Catherine sur le conseil d'administration de la corporation à être formée.

9. Fête Nationale

10. Engagement de Monsieur Roger Savard

Résolution # 7407-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Roger Savard soit engagé occasionnellement afin de réaliser certains travaux pour la Municipalité.

11. Pro-maire

Tel qu'entendu lors d'une résolution ultérieure, madame Nicole Dufour agira comme pro-maire pendant les trois prochains mois.

12. Varia

12.1 Parc-Saguenay
12.2 Patrimoine Mondial

Résolution # 7507-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame France Tremblay Poitras que soit nommé Madame Sonia Tremblay afin de prendre des informations concernant le Patrimoine Mondial.

12.3 Sentier des chutes
12.4 ATR-Charlevoix
12.5 Pancarte

Résolution # 7607-06

CONSIDÉRANT la présence de chevreuils près de la route 138;

CONSIDÉRANT le nombre de véhicules circulant sur ladite route;

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de demander aux Ministère des Transports d'installer ces pancartes indiquant la présence de chevreuils sur le territoire de la Municipalité.

12.6 Horaire du bureau

La directrice générale avise la population que le bureau sera fermé les 17-18-19 et 24 juillet prochain.

12.7 Hebdo-Charlevoisien

Résolution # 7707-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer pour un montant de 100$ à un espace publicitaire soulignant le travail des pompiers.

INITIALES DU MAIRE
a B
1301
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

12.8 Stationnement municipal

12.9 Escalier (plage)

13. Période de questions

14. Levée de la séance

Résolution # 7807-05

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel de levée la séance à 8 h 00.

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Imprimerie CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1302
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

9. Stationnement municipal

Résolution # 8408-06
N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le stationnement municipal est utilisé par des commerçants de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a des frais reliés à l'entretien dudit stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Boulianne, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de facturer un montant de 100$ pour l'année 2006 au commerçants qui utilisent le stationnement municipal.

10. Formation à l'extérieur de la région

Résolution # 8508-06

CONSIDÉRANT QUE nous faisons partis des régions éloignées de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit se déplacer vers Québec, ce qui représente environ 100 à 200 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à l'essence ont de plus en plus élevés;

CONSIDÉRANT QU'il est parfois plus facile de déplacer une personne pour donner de la formation;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités assistent à ces formations;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait possibilité de réduire ces coûts si la formation serait dispensée dans la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Boulianne, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande soit faite auprès de instances concernés.

c.c. F.Q.M. MMR de Charlevoix-Est. A.D.M.Q

11. Déneigement

Résolution # 8608-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité d'aller en soumissions concernant l'octroi du contrat de déneigement.

Sur ce point Madame France Tremblay Poitras a quitté la réunion et s'est abstenu de voter.

INITIALES DU MAIRE
1303
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

7ième jour d'août 2006. Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les conseillers, Gervais Martel, Nicole Dufour, France Tremblay et André Boulianne, sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne, maire

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 7908-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Périodes de questions

4. Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2006

Résolution # 8008-06

Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

5. Comptes à payer

SÉCURITÉ FINANCIÈRE DESJARDINS	155.13
MAGASIN BROUILLARD (peintures.acc.)	108.24
CAIN, LAMARRE, CASGRAIN WELLS	460.20
CANADIAN TIRE (pelles, sangles)	103.69
COMMISSION SCOL. DE CHARLEVOIX	220.00
COOP ALIMENTAIRE BSC	122.38
C.S.S.S DE CHARLEVOIX (vaccin)	150.00
DUFOUR LA MALBAIE (vérification mécanique)	320.77
MICHEL DUFOUR (inter.feu)	30.00
LAB DE L'ENVIRONNEMENT analyse	189.16
PIÈCES D'AUTOS DESCHÊNES (coupe herbe)	267.47
POSTES Canada	94.02
ROBIN FOSTER (inspection +intervetion)	100.00
RICHARD GAUDREAULT (sem 27-28-30 + intervention feu)	244.47
LISE SAVARD (entretien ménager +décès)	130.00
MUN. ST-SIMÉON (orudres)	1916.66
BRIGITTE BOULIANNE (sem # 26-27-28-29-30)	1353.28
GAÉTAN DUFOUR (sem # 27-28-29-30)	1061.80
MARIE-ANDRÉE SAVARD (sem # 29-30)	530.90
PIERRE SAVARD(sem # 27-28-29-30)	1061.80
ROGER SAVARD (SEM 27-28-29 FRAIS DÉPLACEMENT)	292.88

Prop : Gervais Martel
Appuyé : André Boulianne

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
AB
1304
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

6. Correspondance

6.1.1 Club motoneige Les Aventuriers de Charlevoix
6.1.2 Société de gestion de Charlevoix-Est
Le point sera remis à la prochaine séance afin d'étudier plus en profondeur la question
6.1.3 Commission scolaire de Charlevoix (Loi sur le tabac)
6.1.4 Ministère des Affaires municipales (règlement sur les piscines)

7. Parc Saguenay

Résolution # 8208-06

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du plan d'action concerté pour le développement de la zone périphérique de Parc Saguenay doit être effectuer prochainement;

CONSIDÉRANT QUE notre Municipalité n'est pas incluse dans la zone périphérique du Parc Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE pour le développement de notre Municipalité, nous croyons important de faire partie intégrante du territoire du Parc Saguenay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Madame Nicole Dufour à résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande soit faite afin que notre municipalité soit incluse dans la zone périphérique du Parc Saguenay.

8. Municipalité de Saint-Siméon

CONSIDÉRANT QUE : que la municipalité de Saint-Siméon ne veut plus renouveler l'entente de service relative à la cueillette des ordures sur notre territoire aux conditions actuelles;

CONSIDÉRANT QUE : que nous n'avons pas d'équipement ni d'endroit pour enfouir les déchets dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE : la collecte sélective implanté en 2004 a eu pour effet de diminuer passablement le volume des ordures;

EN CONSÉQUENCE : il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon accepte à nouveau de renouveler l'entente en modifiant les conditions de cueillettes;

La cueillette des ordures des unités à < **caractère résidentiel** > serait effectuée :

- une (1) fois par semaine, du 15 juin au 15 octobre
- une (1) fois aux 2 semaines , du 16 octobre au 14 juin

La cueillette des ordures des unités à < **caractère commercial** ou **industriel** > serait effectuée :

- un (2) fois par semaine, du 15 juillet au 15 septembre
- une (1) fois aux 2 semaines , du 16 septembre au 14 juillet

INITIALES DU MAIRE
1305
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Stationnement municipal

Résolution # 8408-06

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le stationnement municipal est utilisé par des commerçants de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a des frais reliés à l'entretien dudit stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Boulianne, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de facturer un montant de 100$ pour l'année 2006 au commerçants qui utilisent le stationnement municipal.

10. Formation à l'extérieur de la région

Résolution # 8508-06

CONSIDÉRANT QUE nous faisons partis des régions éloignées de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit se déplacer vers Québec, ce qui représente environ 100 à 200 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à l'essence ont de plus en plus élevés;

CONSIDÉRANT QU'il est parfois plus facile de déplacer une personne pour donner de la formation;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités assistent à ces formations;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait possibilité de réduire ces coûts si la formation serait dispensée dans la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Boulianne, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande soit faite auprès de instances concernés.

c.c. F.Q.M. MMR de Charlevoix-Est. A.D.M.Q

11. Déneigement

Résolution # 8608-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité d'aller en soumissions concernant l'octroi du contrat de déneigement.

Sur ce point Madame France Tremblay Poitras a quitté la réunion et s'est abstenu de voter.

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1306
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

12. Varia

12.1 Pompiers

Monsieur Gervais Martel souligne le travail que les pompiers ont effectué lors du feu au Restaurant Le Vacancier.

12.2 Ministère des Transports

Résolution # 8708-06

CONSIDÉRANT le nombre grandissant de véhicule qui circulent sur la route 138;

CONSIDÉRANT QUE depuis longtemps aucun travaux majeurs n'a été effectué dans le secteur reliant la municipalité au quai des traversiers ;

CONSIDÉRANT QUE des bris mécaniques peuvent survenir aux traversiers reliant Baie-Ste-Catherine à Tadoussac et de ce fait occasionnés de longue ligne d'attente jusqu'à 3 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE des employés de la Société des Traversiers du Québec doivent se rendre à leur travail ne peuvent passer devant la ligne d'attente car, cela contrevient à la loi sur la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes travaillent à Tadoussac ne peuvent traverser à pied sans contrevenir à la loi sur la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au quai d'embarquement des croisières aux baleines est inaccessible pour ceux qui ont à se rendre pour prendre leurs réservations;

CONSIDÉRANT l'absence de voie d'évitement et de voies d'attente près des traversiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Dufour, appuyé par Monsieur Gervais Martel de demander au Ministère des Transports d'effectuer des travaux sur la route 138 afin de sécuriser l'endroit et ainsi rendre l'accès aux traversiers plus sécuritaire et la circulation plus fluide au village et au quai d'embarquement des croisières aux baleines.

Que copie conforme soit envoyé aux personnes concernées : Ministre des Transports, Monsieur Rosaire Bertrand, Monsieur Michel Guimond, , Sûreté du Québec, MRC de Charlevoix-Est, Monsieur Rémy Guay.

12.3 Réaménagement intersection Rue Leclerc route 138

Résolution # 8808-06

CONSIDÉRANT le nombre grandissant de véhicules circulant sur la route 138;

CONSIDÉRANT que des démarches ont été entreprises antérieurement par la Municipalité et le Ministère des Transport;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaménager l'intersection de la route 138 et de la rue Leclerc;

CONSIDÉRANT que les plans d'avant-projet sont déjà élaboré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de

INITIALES DU MAIRE
1307
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

demander au Ministère des Transports de poursuivre les travaux de réaménagement de l'intersection Route 138 et Rue Leclerc

Que copie conforme soit envoyés aux personnes concernés : Ministre des Transports, Monsieur Rosaire Bertrand, Monsieur Michel Guimond, Sûreté du Québec, Monsieur Remy Guay, MRC de Charlevoix-Est.

12.4 Rampe d'accès pour handicapé

Résolution # 8908-06

CONSIDÉRANT l'absence de rampe d'accès pour handicapé à l'entrée de l'Hôtel de Ville, de la Caisse populaire de l'Estuaire ainsi que de la bibliothèque municipale (centre d'accès internet);

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay Poitras de demander à la Commission scolaire de Charlevoix d'installer une rampe d'accès pour les handicapés à l'entrée des bureaux municipaux de la Caisse populaire de l'Estuaire et de la bibliothèque municipale.

13. Période de questions

14. Levée de la séance

Résolution # 8908-06

Il est proposé par Madame Nicole Dufour de lever l'assemblée à 19 h 55.

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
AB
1308
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

5ième jour septembre 2006. Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'école Saint-Firmin à 19h00.

Sont Présents : Mesdames et Monsieur les conseillers (ères) Gervais Martel, ~~Lion~~el Gionet, Sonia Tremblay, sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne, maire.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 9008-06

Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité de conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Périodes de questions

4. Adoption du procès-verbal du 7 août 2006

Résolution # 9108-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel , appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopté le procès-verbal tel que présenté.

5. Comptes à payer

Admq (colloque)	140.00$
Extincteurs Charlevoix (recharge)	138.22$
Albert Boulianne (frais de déplacement)	67.20$
Desjardins sécurité(Ass.collective)	155.13$
Bernard Imbeault (feu vacancier)	30.00$
Brigitte Boulianne (frais de déplacement)	49.00$
Commission scolaire (loyer)	220.00$
Coop alimentaire (essence)	15.80$
Michel Dufour (feu vacancier)	30.00$
Entrepôt produits de bureau (cartouche)	215.37$
Fournitures et ameublement (fournitures)	87.97$
Formules d'affaire ccl (chèques)	414.94$
Imprimerie de charlevoix (fournitures)	22.32$
Lab. de l'environnement (analyse)	46.72$
L.P. Tanguay (chlore)	240.43$
Martin Guérin (Notre-Dame infractusture)	626.72$
Electricité caserne (entretiens et réparations	3874.30$
Nicolas Ouellet Therrien (feu vacancier)	30.00$
Pièces d'autos Deschênes (divers)	724.14$
Les puplications le Peuple (avis public)	211.03$
Robin Foster (pompier)	30.00$
Richard Gaudreault (feu vacancier)	30.00$
Analyse d'eau (réparation réseau)	342.55$
Philippe Savard (entretiens ménager)	130.00$

INITIALES DU MAIRE
1309
INITIALES DU SECRÉTAIRE
N° de résolution ou annotation

Sébastien Savard (feu vacancier)	30.00$
Mun. Saint-Siméon (ordures)	1916.66$
Brigitte Boulianne (sem.# 31,32,33,34)	1293.96$
Brigitte Boulianne (frais de dépl. Clermont)	49.00$
Hydro-Québec	185.24$
Bell Canada (bureau)	165.51$
Bell Canada (salle municipale)	70.92$
Bell Mobilité (cellulaire)	32.14$
Bell Candada (internet)	113.73$
Marie-Andrée Savard (sem.# 31,32,33,34)	1061.80$
Gaétan Dufour (sem.# 31,32,33,34)	1061.80$
Pierre Savard (sem.# 31,32,33,34)	1061.80$
Poste Canada (envoies postaux)	117.16$
Clément Savard (location de 4 roues)	450.00$
Location come (location de pelle)	227.90$
Coop Baie-St-Catherine (ess. Sentier chutes)	203.09$
Joe loue tout (transport voirie-entretien)	2795.49$
Exclavation G. Morneau enr.	1656.55$
Pièces d'autos Deschênes (pièces sentier)	147.32$
Pièces d'autos Deschênes (toile géotextile)	96.41$
Yves Poitras (réparation)	344.73$
Robert Desbiens (chute salaire)	1000.14$
Epicerie Laprise	14.13$
Montant total :	**21967.32 $**

Résolution # 9208-08

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présenté et dont les chèques portent les numéros 250667 au 250718.

6. Correspondance

6.1 Mouvement action-chômage

Résolution # 9308-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement en achetant 2 billets au coût de 15.00$ le chacun afin d'aider la Coalition des Sans-Chemise qui organise une marche vers Ottawa en octobre prochain.

6.2 Ministère des Affaires municipales
6.3 F.Q.M

Résolution #9408-06

Soutient pour obtention d'une législation tarif 911

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine ne dispose que de 0,40$ par mois par abonné filaire pour le traitement des appels d'urgence 9-1-1 à son centre d'appel d'urgence,;

ATTENDU le nombre grandissant d'utilisateurs de téléphonie cellulaire et de téléphonie par Protocole Internet (IP) ;

ATTENDU QUE l'avènement de la téléphonie cellulaire diminue de 4 % annuellement le nombre d'abonnés filaires et d'autant les revenus mensuels;

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1310
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le centre d'appels d'urgence 9-1-1 assure la réception, le traitement et la répartition de tous les appels 9-1-1 tant filaires que du sans-fil (cellulaire);

ATTENDU QUE le traitement des appels sans fil et IP nécessite plus de temps et conséquemment, entraîne des frais supplémentaires;

ATTENDU QUE les développements prévus à court terme, soit l'accès aux coordonnées X et Y (longitude et latitude) obligeront les centres d'urgence 9-1-1 à se doter de logiciels de cartographie;

ATTENDU QUE l'augmentation du nombre de téléphones cellulaires et IP a un impact direct sur le nombre d'appels reçus par les centres d'urgence 9-1-1 en regard d'un même événement (feu ou accident...);

ATTENDU QUE les entreprises de téléphonie sans fil (cellulaires) et IP ne paient aucune redevance pour le traitement de ces appels;

ATTENDU QU'un groupe de travail, formé de représentants du ministère de la Sécurité publique, de la Fédération Québécoise des Municipalités, de l'Union des municipalités du Québec et de l'Association des centres d'urgence 9-1-1 du Québec œuvre présentement sur divers volets relatifs à l'encadrement des centres d'urgence 9-1-1, dont l'aspect tarification et redevance en général;

ATTENDU QUE la Nouvelle-Écosse a réglementé la tarification des appels 9-1-1 en général;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Baie-St-Catherine appuie les centres d'urgences 9-1-1 du Québec qui demandent au ministère de la Sécurité publique de proposer une législation prévoyant l'obligation pour les fournisseurs de services téléphoniques sans fil et IP de contribuer au financement des opérations des centres d'urgence 9-1-1 à partir de redevance perçues auprès de leurs abonnés.

6.4 Ministère de l'éducation

6.5 Semaine de prévention des incendies

6.6 Ministère des Transports

7. Route bleue

Résolution # 9508-06

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité visant la mise en place d'une Route Bleue sur le territoire de la MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est (de Baie-Ste-Catherine à Sault-au-Cochon.) doit être réalisée prochainement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise l'accessibilité au fleuve, la mise en valeur du patrimoine maritime et pourrait être un atout sportif et touristique important pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise également à favoriser des relations harmonieuses entre propriétaires riverains et usagers et à améliorer la sécurité de ces derniers;

INITIALES DU MAIRE
1311
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gervais Martel et appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement à l'étude de faisabilité visant la mise en place d'une Route bleue au montant de 375.00$, le montant sera versé à la Société de gestion de Charlevoix-Est.

N° de résolution ou annotation

7. Contrat ordures

Résolution 9608-06

RÉSOLUTION CONCERNANT LES ORDURES

CONSIDÉRANT QUE que la municipalité de Saint-Siméon ne veut plus renouveler l'entente de service relative à la cueillette des ordures sur notre territoire aux conditions actuelles;

CONSIDÉRANT QUE que nous n'avons pas d'équipement ni d'endroit pour enfouir les déchets dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la collecte sélective implanté en 2004 a eu pour effet de diminuer passablement le volume des ordures;

EN CONSÉQUENCE , il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Municipalité de Saint-Siméon d'accepter à nouveau de renouveler l'entente en modifiant les conditions de cueillettes;

l'entente en modifiant les conditions de cueillettes ;

La cueillette des ordures des unités à **< caractère résidentiel et commercial>** serait effectuée :

- une (1) fois par semaine, du 15 juin au 15 octobre
- une (1) fois aux 2 semaines , du 16 octobre au 14 juin

10. Inspecteur municipal

9. Varia

11.1 Promenade du littoral

Résolution # 9708-06

CONSIDÉRANT QUE nous avons débuter des travaux concernant la promenade du littoral;

CONSIDÉRANT QUE cette promenade sera un atout supplémentaire pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE nos moyens financiers sont restreints afin de réaliser ce projet;

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Sonia Tremblay qu'une demande d'aide financière provenant du Parc Rural au montant de 2000.00$ soit faite afin de nous aider financièrement au développement touristique de notre municipalité

11.2 Notre de Dame de l'Espace

11.3 Colloque A.D.M.Q.

11.4 C.L.D

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
AB
1312
BB
INITIALES DU SECRÉTAIRE

10. Période de Questions

11. Levée de la séance

N° de résolution ou annotation

Résolution # 9808-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet de lever l'assemblée à 19 h 40.

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Directrice générale

INITIALES DU MAIRE
1313
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipale de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

2e jour de octobre 2006. Assemblée régulière conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet. France Tremblay, André Boulianne et Sonia Tremblay, sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne, maire.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 9910-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2006

Résolution # 10010-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

5. Comptes à payer

Assurance Desjardins (ass.Coll.)	155.13$
A.D.M.Q. (mise à jour)	26.50$
Yves Poitras (camion pompier)	1991.65$
M.R.C. De Charlevoix (collecte sélec.)	2029.75$
Fournitures & Ameublement (fourniture)	148.78$
Lab.de l'Environnement (analyse)	374.33$
Les éditions juridiques (mise à jour)	92.22$
Électricité Cap-l'Aigle (lumière de rues)	255.09$
Extincteurs Charlevoix (recharge)	223.46$
Réal Huot (pièces tuyau)	172.50$
Municipalité de St-Siméon (bacs vert, bleue)	470.03$
Chambre de commerce (dîner Jean Charest)	75.00$
Les Puplications du peuple (avis public)	211.03$
Brigitte Boulianne (voyage Clermont rôle)	49.00$
Philippe Savard (entretien)	130.00$
Franco Moteur (problème pompe)	2227.93$
Magasin Brouillard (pièces)	30.76$

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1314
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Robin Foster (call Tadoussac+tentative suicide)	60.00$
Richard Gaudreault (call Tadoussac)	30.00$
Pierre Bouchard (call Tad.+tentative)	60.00$
Serge Dufour (tentative)	30.00$
Nicolas Therrien (tentative)	30.00$
Brigitte Boulianne (sem.#35,36,37,38,39)	1615.53$
Marie-Andrée Savard (sem.#35,36,37,38,39)	1327.25$
Pierre Savard (sem.#35,36,37,38,39)	1327.25$
Gaétan Dufour (sem.#35,36,37,38,39)	1327.25$
Richard Gaudreault (sem.#35,36,37,38,39)	370.47$
Coop Baie-Ste-Catherine (essence camion)	117.98$
Brigitte Boulianne (Anti-virus Nortwon)	53.96$
L.P. Tanguay (chlore)	54.70$
Formules C.C.L. (fournitures)	13.49$
Hydro-Québec (salle)	273.34$
Bell (internet)	113.73$
Hydro-Québec (lumières)	185.01$
Hydro-Québec (élément)	29.52$
Hydro-Québec (poste de chloration)	1051.92$
Hydro-Québec (place du village)	71.14$
Bell (bureau)	165.51$
Bell (salle)	70.92$
Bell (cellulaire)	32.14$
Poste Canada	112.81$
Épicerie Laprise	23.39$
Montant total :	**17 210.47$**

Résolution # 10110-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes au montant de 17 236.62$ et représenté par les chèques 250719 à 250755 inclusivement.

6. Correspondance

6.1 Ministère des Affaires municipales et des Régions
6.2 Ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport
6.3 Michel Guimond
6.4 Ordre des médecins et vétérinaires du Québec

7. Contrat de déneigement

Résolution # 10210-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de déneigement au Entreprises de Déneigement G.D Enr. pour trois ans au montant de 41 985.00$.

8. Demande de subvention

Résolution # 10310-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande de subvention soit faite auprès des divers palliers Gouvernementaux en relation avec les projets futurs de la Municipalité Baie-Ste-Catherine.

INITIALES DU MAIRE
AB
1315
INITIALES DU SECRÉTAIRE

9. Varia

9.1 Développement futur

9.2 Demande conjointe pour avoir une vignette auprès de la S.T.Q.

Résolution # 10410-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande soit faite, en partenariat avec la Municipalité de Tadoussac, auprès de la Société des Traversiers du Québec afin d'obtenir une vignette donnant l'accès au traversier pour les travailleurs de Baie-Ste-Catherine et de Tadoussac.

10. Période de questions

11. Levée de la séance

Résolution # 10510-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet de lever l'assemblée à 19 h 50

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Secrétaire-trésorière

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1316
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

6ième jour de novembre 2006. Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'école Saint-Firmin à 19h00.

Sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) suivants : Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet, France Poitras, André Boulianne, Sonia Tremblay, sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne, maire

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 10611-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité de conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Périodes de questions

4. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2006

Résolution # 10711-06

Il est proposé par Madame Nicole Dufour, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

5. Comptes à payer

ASSURANCE DESJARDINS	155,13$
RENÉ BRISSON (PROMENADE)	350,00$
CAIN LAMARRE (SER. JURIDIQUE)	390,16$
COOP ALIMENTAIRE B-S-C	49,03$
SERGE DUFOUR (EX. ÉCOLE)	30,00$
SERVICE INFO-COMM	92,30$
J.R. TREMBLAY ALUMINIUM	7 500,00$
PG SYSTÈME	564,05$
ROBIN FOSTER (EX. ÉCOLE)	30,00$
RICHARD GAUDREAULT (EX.ÉCOLE)	30,00$
HUGH ROY (EX. ÉCOLE)	30,00$
SÉBASTIEN SAVARD (EX. ÉCOLE)	30,00$
MUN. SAINT-SIMÉON (CONTRAT ORDURES)	1916,66$
COMMISSION SCOLAIRE (LOYER)	220,00$
JOCELYN HARVEY (RÉP. BRIS D'AQUEDUC)	1008,46$
IMPRIMERIE DE CHARLEVOIX (BUREAU)	28,37$
JOHN MENIER (PIÈCES ACCESSOIRES)	268,65$
GHISLAINE LAPRISE (ARTICLE DIVERS)	18,54$
PIÈCES D'AUTO DESCHÊNES (INFRAS.)	1358,12$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	111,25$
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	159,98$
MARIE-ANDRÉE SAVARD (SEM. 40,41,42,43,44)	1327,25$
GAÉTAN DUFOUR (SEM. 40,41,42,43,44)	1327,25$
PIERRE SAVARD (SEM. 40,41,42,43,44)	1327,25$

INITIALES DU MAIRE
OB
1317
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

BRIGITTE BOULIANNE (SEM. 40,41,42,43,44)	1623,21$
ROGER SAVARD (COMP.+CHLORE)	250,07$
RICHARD GAUDREAULT (COMP.	449,41$
PHILIPPE SAVARD (ENTRETIEN MÉNAGE)	160,00$
HYDRO-QUÉBEC (POSTE DE CHLORATION)	948,33$
HYDRO-QUÉBEC (MUNICIPALITÉ)	90,52$
BELL CANADA (SALLE MUNCIPALE)	70,92$
BELL CANADA (BUREAU)	233,05$
TOTAL :	22 147,96$

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présentés et dont les chèques portent les numéros 250756 au 250799 inclusivement.

6. Correspondance

6.1 Ministère des Affaires municipale et des Régions
6.2 Parc Canada
6.3 Hydro-Québec

Résolution # 10811-06

RÉSOLUTION D'OPPOSITION À LA DÉCISION DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE RELATIVE AUX CONDITIONS DE SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC (PROLONGEMENTS DE RÉSEAU)

ATTENDU QUE la vitalité économique du Québec passe par une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE cette occupation dynamique du territoire ne peut être assurée que par des incitatifs favorisant la rétention et l'installation des familles et des entreprises en région;

ATTENDU QUE le gourvernement du Québec s'était engagé, par l'entremise de la «clause territoriale » contenue dans la Politique nationale de la ruralité, à tenir «**compte des caractéristiques des milieux ruraux lors de l'examen des mémoires** sur les projets de loi, de politique ou de règlement **et à évaluer leur impact sur les milieux ruraux**»

ATTENDU QUE la Politique nationale de la ruralité demandait également au gouvernement «d'inciter les ministères et organismes gouvernementaux **à inclure dans leurs cadres normatifs une modulation de leurs programmes et une adaptation de leurs services, pour tenir compte des particularités des milieux ruraux** (faible densité de population, volume réduit de clientèle et l'éloignement)».

ATTENDU QUE la distribution d'électricité constitue un service d'utilité publique qu'Hydro- Québec devrait assurer aux mêmes conditions partout sur le territoire, et qu'elle a le devoir d'assumer les coûts qui sont proportionnellement plus élevés dans les régions moins densément peuplées

ATTENDU QUE le règlement 634 sur les conditions de services d'Hydro-Québec précise qu'il doit y avoir présence d'un réseau d'adduction d'eau pour qu'Hydro-Québec assume les frais reliés aux prolongements de son réseau électrique;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec ne rencontrent pas ces exigences, et qu'en conséquence ce règlement est inéquitable, car il

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1318
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

induit un surcoût pour les citoyens ou entreprises désirant s'installer en région;

ATTENDU QUE la FMQ a déposé un mémoire devant la Régie de l'énergie faisant état de cette injustice et proposant une solution de rechange raisonnable et équitable;

ATTENDU QUE selon cette formule, les 400 premiers mètres seraient gratuits, tandis que les 600 mètres suivants seraient assumés par Hydro-Québec selon un taux dégressif de 15% (mètres 401 à 500 payés à 85 %, 501 à 600 à 70 %, etc.), et ce , sans égard à la présence d'un réseau d'acqueduc ou d'égout ;

ATTENDU QUE l'exigence d'un réseau d'infrastructures (aqueduc ou égout) ne relève pas d'une société d'État telle qu'Hydro-Québec, mais plutôt de la gestion du territoire; laquelle relève uniquement des élus municipaux par le biais des schémas d'aménagement de MRC.

ATTENDU QUE la Régie n'a pas entendu les recommandations de la FQM et s'est plutôt rendue aux arguments du Distributeur;

ATTENDU QUE la Régie a préféré durcir son règlement en ajoutant un impératif de densité, soit que les réseaux d'aqueduc ou d'égout desservent un minimum de 100 propriétés;

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine juge inacceptable la décision de la Régie de l'énergie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de respecter les engagements pris dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, et de forcer Hydro-Québec à modifier son règlement afin qu'il soit équitable pour les citoyens des régions;

D'APPUYER la Fédération Québecoise des Municipalités dans ses démarches à cet effet;

QUE copie soit transmise au cabinet du Premier ministre (Édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage Québec (Québec) G1A 1B4, au bureau du ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Edifice de l'Atrium, Bureau A308-, 5700, 4e avenue ouest, Charlesbourg (Québec) G1H 6R1, à la ministre des Affaires municipales et des Régions (Édifice Jean-Baptiste De La Salle, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4e étage, Québec (Québec) G1R 4J3), ainsi qu'à la FMQ.

6.4 C.C.R.

La réunion du comité consultatif régional aura lieu à Tadoussac le 29 novembre prochain à 13 h 30.

6.5 Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

Résolution # 10911-06

M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN-PROBLÉMATIQUE MAJEURE DU PROGRAMME DE PARTAGE DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

ATTENDU la résolution numéro 2006-04-071 adoptée adoptée le 26 avril 2006 par le Conseil de la M.R.C. De Beauce-Sartigan en regard

INITIALES DU MAIRE
1319
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

de l'objet précité laquelle dénonce la complexité et l'iniquité de ce programme ainsi que les irritants de celui-ci et qui se lit comme suit.

ATTENDU QUE le monde municipal fondait de grandes attentes sur le transfert d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ;

ATTENDU QUE la complexité administrative de ce programme et ses nombreux irritants feront en sorte que plusieurs municipalités ne pourront pas ou n'auront tout simplement pas les moyens d'utiliser les sommes d'argents mises à la disposition de leur municipalité;

ATTENDU QUE parmi ces irritants figurent notamment :

- la pénalité financière reliée à l'accessibilité à un autre programme;

- les investissements en immobilisations des années précédentes:

- l'obligation faite aux municipalités de cibler certains éléments de leurs infrastructures:

- l'impossibilité pour les élus locaux de prioriser leurs besoins en matière de réfection d'infrastructure;

- les montants énormes à investir en étude de professionnel versus le coût de certains travaux

- l'iniquité du programme notamment entre les municipalités opérant ou n'opérant pas de réseau de distribution d'eau potable ou encore entre celles ayant eu des investissements importants en immobilisations dans les dernières années.

ATTENDU QUE dans les conditions actuelles du programme, plusieurs municipalités ne pourront utiliser les sommes qui leur ont été réservées suite à l'entente fédérale provinciale concernant le partage des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;

ATTENDU QU'il s'agit là d'un autre exemple de programme qui ne répond pas aux besoins du monde municipal;

ATTENDU QUE le gouvernement aurait pu, si tel avait été sa volonté politique, consulter les gestionnaires et élus du monde municipal afin que ce programme soit convivial, respectueux de l'imputabilité des élus municipaux envers leurs citoyens et témoigne de la confiance des gouvernements supérieurs envers ces mêmes élus municipaux qui, nous le rappelons, sont ceux qui sont les plus près des citoyens;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement :

que la MRC de Beauce-Sartigan dénonce la complexité et l'inquité de ce programme relié au partage de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;

que demande soit faite au gouvernement provincial et fédéral de témoigner de leur confiance et de leur respect envers le monde municipal en abolissant l'ensemble des irritants de ce programme et que les montants réservés à chaque municipalité leur soient versés après avoir fait l'objet d'un rapport d'un vérificateur externe concernant l'utilisation de ces sommes en matière d'infrastructures qui auront fait l'objet d'une priorisation sur le plan local;

que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du canada, monsieur Stéphen Harper, au premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, aux députés fédéraux et provinciaux de notre

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1320
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MRC, aux municipalité de notre MRC, à la FQM et aux MRC du Québec pour appui

EN CONSÉQUENCE ,il est proposé par Madame France Tremblay, appuyé par Monsieur André Boulianne que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie et fait sienne la résolution précitée de la MRC de Beauce Sartignan:

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du canada, monsieur Stéphen Harper, au premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, aux députés fédéraux et provinciaux de notre MRC, aux municipalité de notre MRC, à la FQM et aux MRC du Québec pour appui.

6.6 Demande d'appui au projet de coopérative de solarité du mont Orford

Résolution # 11011-06

CONSIDÉRANT la demande faite par la coopérative pour le mont Orford Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet , appuyé par Madame France Poitras et résolu à l' unanimité des conseillers que la municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie le projet de coopérative de solidarité du mont Orford.

7 Varia

7.1 Résolution 11011-06

Il est proposé par Madame Nicole Dufour, appuyé par Monsieur Gervais Martel de participer au colloque sur les mesures d'urgence au coût de 20$ par personne à Québec le 29 novembre 2006.

7.2 Résolution 11111-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet d'acheter 2 radios portatifs pour le service des incendies au montant d'environ 350.00$ chacun plus taxes

8. Période de questions

9. Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel de lever l'assemblée à 19h40

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1321
INITIALES DU SECR.-TRÉS

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

4 ième jour de décembre 2006. Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'école Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présent : Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) suivant : Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet, France Tremblay-Poitras, André Boulianne, Sonia Tremblay, sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne, maire.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 11212-06

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2006

Résolution # 11312-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

5. Comptes à payer

ASSURANCE DESJARDINS	161,13$
ASSOCIATION TOURISTIQUE	9116,00$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	943,51$
COMMISSION SCOLAIRE (LOYER)	220,00$
SONIC	262,33$
ENTREPÔT DE PRODUITS DE BUREAU	136,75$
FOURNITURE DE BUREAU	121,99$
LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER	75,00$
FRANCO MOTEUR ÉLECTRIQUE	8326,89$
ENTREPRISE GD (ND DE L'ESPACE)	350,00$
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT	2099,25$
RÉAL HUOT	54,26$
IMPRIMERIE DE CHARLEVOIX (BUREAU)	19,86$
PG SYSTÈME	78,40$
PG SYSTÈME	2893,59$
LCQ (ANALYSE EAU POTABLE)	55,27$
MARTIN LEGAULT (FRAIS DÉPLACEMENT)	47,60$
L.P. TANGUAY	240,43$
PIERRE BOUCHARD (FRAIS DÉPLACEMENT)	47,60$
PETITE CAISSE (ARTICLES DIVERS)	41,07$
PIÈCES D'AUTO DESCHÊNES	305,02$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	158,23$
PG SYSTÈMES (FOURN. DE BUREAU)	78,40$

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
GB
1322
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ROBIN FOSTER (FORM. POMPIER)	172,52$
REPAS FORMATION	42,00$
ÉPICERIE LAPRISE	39,52$
MUN. ST-SIMÉON (ORDURES)	1916,66$
MUN. TADOUSSAC (FORMATION POMP.)	2051,05$
ASSURANCE ULTIMA	9867,00$
F.Q.M. (FOURNITURES BUREAU)	623,36$
WILSON LAFLEUR	52,47$
GHISLAINE LAPRISE (ARTICLES DIVERS)	39,52$
BRIGITTE BOULIANNE (SEM. 45,46,47,48)	1286,28$
MARIE-ANDRÉE SAVARD (SEM. 45,46,47,48)	1061,88$
GAÉTAN DUFOUR (SEM. 45,46,47,48)	1061,88$
PIERRE SAVARD (SEM. 45,46,47,48)	1061,88$
RICHARD GAUDREAULT (SEM. 45,46,47,48)	348,52$
ROGER SAVARD (SEM. 46, FRAIS DE DÉPL.)	244,07$
GERVAIS MARTEL (RÉMU. ALLOCATION)	719,40$
NICOLE DUFOUR (RÉMU. ALLOCATION)	678,72$
LIONEL GIONET (RÉMU. ALLOCATION)	678,72$
FRANCE TREMBLAY (RÉMU. ALLOCATION)	678,72$
ANDRÉ BOULIANNE (RÉMU. ALLOCATION)	638,05$
SONIA TREMBLAY (RÉMU. ALLOCATION)	678,72$
ALBERT BOULIANNE (RÉMU, ALLOCATION)	2118,24$
ALBERT BOULIANNE (FRAIS DÉPLACEMENT)	48,30$
CSST	7,80$
BELL CANADA (INTERNET)	112,70$
BELL MOBILITÉ (CELLULAIRE)	185,01$
BELL CANADA (SALLE MUNICIPALE)	70,91$
BELL CANADA (BUREAU)	233,91$
HYDRO-QUÉBEC (ÉLÉMENT)	29,04$
HYDRO-QUÉBEC (MUNICIPALITÉ)	185,01$
PHILIPPE SAVARD (ENTRETIEN, MÉNAGE)	130,00$
JR TREMBLAY ALUMINIUM	7500,00$
TOTAL :	60 394,44$

Résolution # 11412-06

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay-Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présentés et dont les chèques portent les numéros 2508000 à 250868 inclusivement.

6. Correspondance

6.1 Gouvernement du Québec
(Accusé de réception)

6.2 Ministère des Transports
(Accusé de réception)

6.3 Cabinet du Premier ministre
(Accusé de réception)

6.4 Cabinet du Ministre
(Accusé de réception)

6.5 Fédération Québecoise Municipale
(Accusé de réception)

6.6 Renouvellement du protocole d'entente S.P.C.A.
Ce point sera reporté au mois de janvier 2007

INITIALES DU MAIRE
1323
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

6.7 Fondation Carmel Roy
Le budget ne nous permet pas de faire un don

Rapport C.C.R.

Monsieur le Maire nous fait un rapport concernant la réunion du comité consultatif de la traverse Tadoussac / Baie-Ste-Catherine.

8. Rapport du colloque sur la Sécurité publique

Madame Boulianne nous fait un résumé du colloque auquel elle a assisté et de l'importance de bien préparer un plan d'urgence.

9. Rapport du Maire

En vetu de l'article 955 du Code municipal, je vous fais le présent rapport financier sur la situation financière de la municipalité. Au début de la présente année, la situation était la suivante :

1. L'actif à court terme constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des subventions à recevoir totalisaient la somme de 145 637$ au 31 décembre 2005. Les immobilisations totalisaient la somme de 908 320$.

2. Le passif à court terme à savoir : les comptes à payer, les revenus reportés ainsi que les versements exigibles sur la dette à long terme se chiffraient à 115 462$ au 31 décembre 2005. Le passif étant aussi constitué des subventions reportées de 342 281$ et de la dette à long terme qui se chiffrait à 164 456$ au 31 décembre 2005.

3. Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2005, un surplus accumulé de 14 977$, des réserves financières et fonds réservés de 29 256$, des montants à pourvoir dans le futur ainsi que de l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme de 387 725$.

4. Prospectives de l'année 2006

Dans l'ensemble, pour l'exercice en cours, les présivions budgétaires adoptées en début d'année sont respectées. Au cours de la présente année, nous avons obtenu du Pacte rural un montant totalisant 35 000$ et réparti comme suit :

15 000$ pour la réfection du toit du Centre des Loisirs
7 000$ pour l'amélioration au sentier des Chutes
5 000$ pour le Relais d'information touristique (RIT)
5 000$ pour la Coopérative Alimentaire de Baie-Ste-Catherine
1 000$ pour la participation à la création de la politique familiale
2 000$ pour la promenade du littoral

De plus, la municipalité a pu bénéficier d'un projet de subvention salariale pour trois employés au montant de 24 180$. Les travaux effectués ont permis de terminer l'escalier menant à la plage en plus de faire l'entretien des terrains de la municipalité et de l'aide au secrétariat. De plus, nous avons débuter la construction de la promenade du littoral en partenariat avec le Ministère des Transports qui nous a gracieusement donné 7 voyages de poussière de pierre.

Une subvention provenant du Ministère des Transports au montant de 5 000$ pour amélioration de l'égout pluvial sur la rue Leclerc.

Installation d'un oeil magique et autre éclairage à Notre-Dame de l'Espace d'une valeur de 600$ payer par Bell/Snc Lavalin.
Des travaux ont également été effectués sur le chemin Notre-Dame de l'Espace pour un

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1324
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

montant de 30 000$ également défrayé par la même compagnie

Nous avons également eu 900$ du Mouvement national des Québecois pour la Saint-jean-Baptiste.

N° de résolution ou annotation 5.

Évaluation

Un sommaire du rôle d'évaluation a été déposé le 31 août 2006 et notre valeur foncière est 9 633 400$.

6. La Municipalité a signé un contrat pour l'entretien des rues municipales pour les années 2006-2009.

7. Rénumération des élus

La rénumération de base annuelle du maire est fixée à 2880$ et celle de chaque conseiller est fixée à 960$, de plus, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié de la rémunération et indexé à l'indice des prix à la consomation établi par Statistique Canada.

8. Orientation 2007

Pour l'année 2007, nous prévoyons travailler à l'amélioration de notre réseau d'aqueduc ainsi que l'assainissement des eaux usées selon la nouvelle loi en vigueur. De plus, nous espérons que nos démarches auprès du Ministère des Transports afin de réaliser des améliorations sur la route 138 (quai des traversiers) ainsi qu'à l'intersection des rues Leclerc et 138 et concernant les limites de vitesse porteront fruits

9. Conclusion

Nous prévoyons un rapport financier équilibré pour l'année.

10. Varia

10.1 Lumières de rues

10.2 Pro-Maire
Tel que convenu lors d'une précédente résolution Monsieur Lionel Gionet agira comme Pro-Maire pendant les trois prochains mois.

10.3 Responsable de la rue Leclerc

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet que Madame Nicole Dufour soit la personne désignée relativement au déneigement de notre Municipalité (plaintes).

11. Période de questions

12. Levée de la séance

Il est proposé par Madame France Tremblay-Poitras de lever l'assemblée à 19h30.

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Secrétaire-trésorière/directrice générale

INITIALES DU MAIRE
AB
1325
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

22 ième jour de décembre 200~~6~~5. Assemblée extraordinaire du conseil municipale tenue au gymnase de l'école Saint-Firmin à 1h30.

Sont présent : Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) suivants : Gervais Martel, Nicole Dufour, France Poitras Tremblay, Sonia Tremblay, sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne, maire.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 11512-06

Il est proposé par Madame Nicole Dufour, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Avis de motion

Monsieur Gervais Martel donne l'avis de motion pour les prévisions budgétaires 2007

4. Présentation des prévisions budgétaires 2007

RECETTES :

TAXES :	149 750$
SERVICES MUNICIPAUX :	79 208$
PAIEMENT EN TENANT LIEUX DE TAXES :	22 422$
REVENUS DE SOURCE LOCALE :	10 070$
TRANSFERT :	14 838$
TOTAL :	276 288$

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	99 411$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	41 998$
VOIRIE :	31 506$
HYGIÈNE DU MILIEU :	64 217$
URBANISME :	10 821$
LOISIRS ET CULTURE :	1 320$
SERVICE DE LA DETTE :	23 158$
AFFECTATIONS :	3 857$
TOTAL :	276 288$

Imprimerie CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
QB
1326
BB
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

5. Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel de lever la séance à 13 h 40.

Albert Boulianne

Albert Boulianne

Brigitte Boulianne

Brigitte Boulianne

INITIALES DU MAIRE
1327
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

3ième jour de janvier 2007, Assemblée régulière du conseil municipale tenue au gymanse de l'école Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) suivants : Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet, France Tremblay-Poitras, André Boulianne et Sonia Tremblay, sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne, maire.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 0101-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption des procès-verbaux du 4 décembre et du 22 décembre 2006

Résolution # 0201-07

Il est proposé par Madame France Tremblay-Poitras, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux tel que présentés.

5. Comptes à payer

Bell (cellulaire)	23.14$
Bell (internet)	112.70$
Bell (salle)	70.93$
Bell (bureau)	233.91$
Hydro-Québec (lumières)	179.04$
Assurance Derjardins	155.13$
Hôpital de La Malbaie (vaccin)	75.00$
École national des Pompiers	15.00$
Entrepôt de produits de bureau (fournitures)	20.68$
Entreprises de Déneigement GD	2099.25$
Imprimerie de Charlevoix (fournitures)	12.59$
Pièces d'autos Deschêres (pièces)	69.28$
Pompes Industrielle Ste-Foy	484.29$
Coop Fédérée de Québec (mazout)	288.67$
S.P.C.A	590.00$
Marie-Andrée Savard (# 49-50-51-52 + 4%)	1054.05$
Pierre Savard (# 49-50-51-52 + 4%)	1070.24$
Gaétan Dufour (# 49-50-51-52 + 4%)	1105.60$
Brigitte Boulianne (#49-50-51-52)	1286.28$
Richard Gaudreault (#49-50-51-52)	274.04$
Philippe Savard (entretien)	160.00$

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1328
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

LCQ Laboratoire (analyse)	72.93$
Ovila Dufour (travaux égout pluvial)	5280.00$
Municipalité de Saint-Siméon (covoiturage)	20.00$
Épicerie Laprise	27.74$
Coop Alimentaire	25.28$
Postes Canada (envois postaux)	48.13$
Total :	14 862.90$

Résolution # 0301-07

Il est proposé par Madame France Tremblay-Poitras, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présentés et dont les chèques portent les uméros 250869 à 250907 inclusivement.

6. Correspondance

6.1 Hydro-Québec
Ajustement des tarifs de location d'espaces sur les poteaux d'Hydro-Québec et de circuits pour l'éclairage public, nous aurons à payer un montant d'environ 38$ supplémentaire.

6.2 Solidarité rurale
La Foire des villages se déroulera les 9, 10 et 11 février prochain à l'Université du Québec à Montréal.

6.3 Comité des mâchoires de vie de Charlevoix-Est

6.4 Ministère des Transports
Diminution de la limite de vitesse sur la route 138 sur une nouvelle distance.

7. Adoption des prévisions budgétaires

RÈGLEMENT # 110-07

Ayant pour objet d'établir les Prévisions budgétaires de l'année financière 2007 et de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égouts et d'ordures.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en trois (3) versements dont le second ne peut être exigé avant le 01 juillet;

ATTENDU que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce présent budget a été donné à la séance extraordinaire du du 22 décembre 2006.

INITIALES DU MAIRE
1329
INITIALES DES CONSEILLERS

Résolution # 0401-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 110-07 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit:

N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 1 DÉPENSES

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière de 2007 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale	99 411$
Sécurité publique	41 998 $
Transport	31 506 $
Hygiène du milieu	64 271 $
Urbanisme et mise en valeur du territoire	10 821 $
Loisirs et culture	1 320 $
Service de la dette	23 158 $
Affectations	3 857 $
TOTAL DES DÉPENSES	**276 288 $**

ARTICLE 2 RECETTES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes:

Taxe générales	149 750 $
Aqueduc & Égouts	37 866 $
Matière résiduelles	33 482 $
Taxes spéciales	7 860 $
Tenant lieu de taxes	22 422 $
Transfert	14 838 $
Revenus divers	10 070 $
TOTAL DES RECETTES:	**276 288 $**

ARTICLE 3 TAUX DE TAXES

Ce conseil décrète l'imposition d'un taux de base applicable à la catégorie résidentielle et différents taux particuliers pour chacune des catégories décrites ci-dessous, lesquels taux ne sauraient être inférieurs au taux de base. S'ajoutent au taux de base et/ou aux taux particuliers, les tarifs de compensation applicables à chacune des catégories pour les différents services offerts par la Municipalité pour l'année 2007, à savoir :

3.1 Taux de base applicable à la catégorie résidentielle

Un taux de base de **1,485 $** du cent dollars (100 $) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble résidentiel et sur tous les terrains vagues non desservis. Cette taxe constitue la taxe résiduelle.

3.2 Taux particulier applicable sur les immeubles non résidentiels

Un taux de **1,925 $** du cent dollars (100 $) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble non résidentiel.

3.3 Taux particulier applicable sur les immeubles industriels

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1330
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Un taux de **1,925 $** du cent dollars (100 $) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble industriel et/ou commercial.

N° de résolution ou annotation

ARTICLE 4 TAXATION AQUEDUC ET ÉGOUTS

Pour l'année financière 2007, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égouts sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels	250.00 $ par unité de logement
Piscine	75.00 $
Usagers commerciaux	
1-Dépanneur	250.00 $
2-Boulangerie	250.00 $
3-Boutique	250.00 $
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc.	250.00 $
plus 5.00 $ par place de restauration	
5- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	250.00 $
plus 10.00 $ par unité pouvant être louée au public	
6- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	250.00 $
avec service de restauration (autre que déjeuners : B&B)	
plus 15.00 $ par unité pouvant être louée au public	
7-Garage	250.00 $
8-Camping	250.00 $
plus 7.50 $ par emplacement	
9-Salon de coiffure	250.00 $
10-Épicerie	250.00 $
11-École	250.00 $
12- Centre communautaire	250.00 $
13- Place d'affaires, bureaux administratifs	250.00 $

ARTICLE 5 TAXATION ORDURES

Pour l'année financière 2007, les tarifs de compensation des ordures sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels	120.00 $ par unité de logement
Usagers saisonniers	80.00 $ par unité de logement

Usagers commerciaux	
1-Dépanneur	150.00 $
2-Boutique	150.00 $
3-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, etc.	
pour 1 à 49 places	250.00 $
pour 50 à 99 places	350.00 $
pour 100 à 149 places	450.00 $
4-Garage	250.00 $
5-Camping	250.00 $
6-Salon de coiffure	150.00 $
7-Épicerie	350.00 $
8- Auberges, hôtels, motels	
moins de 25 chambres	250.00 $
25 chambres et plus	500.00 $
8- Auberges, hôtels, motels avec salle à manger	
moins de 25 chambres	300.00 $
25 chambres et plus	500.00 $
9- Maisons de chambres, B & B, etc.	150.00 $

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECRÉTAIRE

1331

10- B & B avec salle à manger	200.00 $
11- Édifices gouvernementaux	2 000.00 $
12- Centre communautaire	500.00 $
13- École primaire	1 000.00 $
14- Place d'affaires, bureaux administratifs	250.00 $

N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 6 TAXATION COLLECTE SÉLECTIVE

Pour l'année financière 2007, les tarifs pour la taxe de collecte sélective sont fixés selon le tableau de la quote-part 2007 de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est qui est à l'annexe A.

ARTICLE 7 TAXE SPÉCIALE

Pour l'année financière 2007, les tarifs pour la taxe spéciale sont fixés de la façon suivante:

60.00 $ par propriétaire du 159 route 138 au 643 route 138, incluant la rue Leclerc.

ARTICLE 8 DÉFINITIONS

Nouvelle catégorie : toute nouvelle catégorie d'immeuble non prévue par le présent règlement pourra se voir appliquer un tarif pour le montant des taxes par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 9 ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une propriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même entité commerciale, le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables (ex : chambre + place de restauration ou résidence + commerce).

ARTICLE 10 PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le Conseil décrète que la taxe foncière sera payable en trois versements, le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 30 % du montant total, le second versement, le deux (2) juillet représentant 30 % et le troisième versement, le 1er septembre, représentant 40 %. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300.00 $ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois (3) versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième. Le solde de ses taxes serait alors exigible immédiatement et en totalité.

ARTICLE 11 INTÉRETS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1.25 % mensuellement) et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calculé quotidiennement.

ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

8. Avis de motion

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1332
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Monsieur Gervais Martel donne un avis de motion concernant le règlement sur la rémunération des élus.

N° de résolution ou annotation

9. Contrat de Madame Brigitte Boulianne

Résolution # 0501-07

Il est proposé par Madame Nicole Dufour, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveller le contrat de travail de Madame Brigitte Boulianne

10. Contrat de Madame Marie-Claude Guérin

Résolution # 0601.07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay-Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveller le contrat de Madame Marie-Claude Guérin.

11. S.P.C.A

Résolution # 0701.07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Monsieur André Boulianne de renouveller l'entente avec la S.P.C.A pour l'année 2007 accepté 5 contre 1, Monsieur Gervais Martel ayant voter contre.

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de la séance

Résolution # 0801.07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel de lever la séance à 19 h 40.

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne

INITIALES DU MAIRE
1333
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

5ième jour de février 2007. Assemblée régulière du conseil muicipale tenue au gymnase de l'école Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) suivants : Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras et André Boulianne sour la présidence de Monsieur le maire Albert Boulianne.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 0902-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption du procès-verbal du 3 janvier 2007

Résolution # 1002-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

5. Comptes à payer

A.D.M.Q de la Capitale (cotisation)	500.15$
Aérofeu (inspection appareil respiratoire)	655.51$
Assurance Desjardins (assurance collective)	161.13$
Réseau biblio (cotisation)	963.81$
Bernard Imbeault (entraide Tadoussac)	36.00$
Comission scolaire de Charlevoix (loyer)	220.00$
Comur (cotisation)	100.00$
Sonic (mazout)	147.31$
Coopérative alimentaire BSC	11.21$
Serge Dufour (entraide Tadoussac)	36.00$
Franco Moteur (réparation pompe)	452.38$
Entreprises de déneigement GD (déneigement)	2099.25$
Laboratoire LCQ (analyse)	55.84$
Madame Ghislaine Laprise	12.83$
Martin Legault (entraide Tadoussac)	36.00$
Alain Legault (inspection appareil)	50.00$
MRC Charlevoix-Est (quote-part)	7852.50$
MRC Charlevoix-Est (limite territoriale)	137.60$
Pierre Bouchard (entraide Tadoussac)	36.00$
Pièces d'autos Deschênes (fournitures)	19.16$
Postes Canada (envoix postaux)	95.10$
Les publications du peuple (Doyens)	120.79$
Robin Foster (allocation directeur)	800.00$
Robin Foster (entraide Tadoussac)	51.00$
Richard Gaudreault (Sem 1-2-3-4-5 eau potable)	361.44$
Savard Lise (salle municipale)	75.00$
Savard Philippe (entretien ménager)	130.00$
Stéphane Boulianne (entraide Tadoussac)	36.00$

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1334
INITIALES DU SECRÉTAIRE

N° de résolution ou annotation

Savard Sébastien (entraide Tadoussac)	36.00$
Municipalite Saint-Siméon (Ordure jan + fév + chalet)	4673.30$
Municipalité de Saint-Siméon (entente dépotoir)	4500.00$
UMQ (cotisation)	56.98$
Wilson & Lafleur (mise à jour)	367.29$
Daniel Asselin (bornes fontaines)	70.52$
Brigitte Boulianne (sem 1-2-3-4-5)	1691.50$
Cain Lamarre Wells (entente)	456.37$
Magasin Brouillard (peinture)	60.47$
Fournitures & ameublement bureau (fournitures)	23.56$
Editions Malbec (calendrier)	32.45$
Municipalité de Tadoussac (entente urbanisme)	2541.00$
Bell (bureau)	233.05$
Bell (salle)	70.92$
Hydro Québec (élément)	26.70$
Hydro-Québec (éclairage)	185.01$
Hydro –Québec (place du village)	107.09$
Hydro-québec (chlore)	1025.44$
Bell (internet)	112.70$
Bell (cellulaire)	32.14$
Gouvernement Canada (retenues)	1368.13$
Gouvernement du Québec (retenues)	1936.89$
Total :	34 859.52$

Résolution # 1102-07

Il est proposé par madame France Tremblay Poitras, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présentés et dont les chèques portent les numéros 250908 à 250949 inclusivement.

6. Correspondance

6.1 MDDEP
6.2 Coopérative Forestière de Charlevoix

Résolution # 1202-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la candidature de la Coopérative forestière de Charlevoix en tant qu'agent de livraison pour l'Agence des forêts privées de Québec 03.

6.3 MAMRR
6.4 Municipalité de Petit-Saguenay

Résolution # 1302.07

CONSIDÉRANT que les intervenants socio-économique des municipalités de Petit-Saguenay et de Baie-Ste-Catherine proposent depuis 1984 la réalisation d'un lien routier entre les deux municipalités situées à la confluece du Saguenay et du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT qu'un exercice très important de planification régionale en matière de développement de l'écotourisme est en cours tant dans le cadre du programme ACCORD;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Petit-Saguenay a constaté que le projet du lien routier de Petit-Saguenay et de Baie-Ste-Catheine a été mis à l'écart de cette planification soumise pour l'horizon 2007-2012;

CONSIDÉRANT que ce lien constituera une véritable épine dorsale de l'industrie touristique en reliant sur un axe structurant le pôle d'envergure international de la confluence de Saguenay, du Saint-Laurent et celui de Lac-Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche de la Municipalité de Petit-Saguenay à l'effet que la réalisation du lien routier entre cette dernière et

INITIALES DU MAIRE
1335
INITIALES DU SECR.-TR.

Baie-Ste-Catherine soit reconnu comme priorité régionale et inscrite dans le document de planification du programme ACCORD.

N° de résolution ou annotation

6.5 Caisse Desjardins
6.6 Centre Femmes de Charlevoix (Laure Gaudreault)
6.7 MRC de Charlevoix-Est (Développement éolien)

7. Limites territoriales

RÉSOLUTION NUMÉRO « **1302-07**

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a récemment fait parvenir à madame Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires municipales et des Régions, une demande ayant pour but d'inclure une partie du territoire aquatique du fleuve Saint-laurent sous sa juridiction;

ATTENDU QU' une description technique du territoire visé a dûment été confectionné par un arpenteur-géomètre mandaté par la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE madame Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires municipales et des Régions, nous avisait, dans une lettre datée du 11 septembre 2006, que conformément aux articles 179 et 193, de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., chapitre O-9), elle recommandait au gouvernement de redresser les susdites limites de notre municipalité et de valider les actes accomplis par celle-ci;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame Nicole Dufour, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers , conformément aux articles 180 et 194, de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., chapitre O-9) , d'aviser madame Nathalie Normandeau Ministre des Affaires municipales et des Régions, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine est en accord avec la proposition de redressement et de validation d'actes telle que soumise dans la susdite lettre, soit :

« La description des limites territoriales de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine inclut le territoire décrit par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 10 juillet 2006; cette description apparaît comme annexe A (plan préparé par madame Geneviève Tétreault, arpenteure-géomètre). Aucune illégalité ne peut être soulevée à l'encontre des actes accomplis par la Municipalité de Baie-Ste-Catherine du fait qu'elle n'avait pas la compétence à l'égard du territoire décrit à l'annexe A. Ce redressement a effet depuis le 1er janvier 1993 ».

8. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet 11

Résolution # 1402-07

Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de s'inscrire au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet 11.

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1336
INITIALES DU SECRÉTAIRE

N° de résolution ou annotation

9. Bornes fontaines

Résolution # 1502-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager Monsieur Daniel Asselin afin de dégager les bornes fontaines de notre municipalité.

10. RÈGLEMENT NO 101-07

RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 101-05 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance régulière du 3 janvier 2007.

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c.T –001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux (101-05)

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux , mais que celui-ci n'est plus conforme à la volonté du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

RÉSOLUTION # 1602-07

Il est proposé par : Gervais Martel

Appuyé par : Lionel Gionet

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Le règlement no 101-07 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. TITRE

Le présent règlement portera le titre « règlement no 101-06 remplaçant le règlement 101-05 relatif au traitement des élus » et le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. REMPLAÇANT

Le présent règlement remplace le règlement numéro 101-05. Le règlement 101-05 est abrogé.

ARTICLE 3. RÉNUMÉRATION

Le présent règlement détermine une rémunération de base pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine, le tout pour l'exercice financier 2007 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4. RÉMUNÉRATION DE BASE

La rémunération de base du maire est fixée à 3165$ et celle de chaque conseiller est fixée à 1055$.

La moitié de la rémunération de base de chaun des élus ne pourra être perçue que s'il assiste aux séances régulières mensuelles du conseil, chacune de ces présences lui donnant ainsi droit à un vingt-cinquième de sa rémunération annuelle.

ARTICLE 5. MAIRE SUPPLÉANT

N° de résolution ou annotation

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant une période de plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le replacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6. ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédant prévue à l'article 20 de la Loi sur le traitement des élus municipaux , jusqu'à concurrence du maximun prévu à l'article 22 de cette loi.

ARTICLE 7. INDEXATION

La rémunération de base telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse , pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Lorsque le produit du calcul prévu au premier alinéa n'est pas un multiple de 10 , il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

ARTICLE 8. MESURE D'URGENCE

Une rémunération spéciale du maire ou du maire suppléant , selon le cas , pour mesures d'urgences est fixée à 50$ par jour pour chaque période de vingt-quatre heures où le plan des mesures d'urgence est appliqué et qu'il nécessite la présence du maire ou de son remplaçant.

ARTICLE 9. PRISE EN EFFET

Le présent règlement à effet à compter du 1er janvier 2007

ARTICLE 10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion 3 janvier 2007

11. Augmentation des tarifs de la salle municipale

Résolution # 1702-07

Il est proposé par Madame Nicole Dufour, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le tarif de la salle municipale à 250$ lorsque celle-ci est utilisée lors d'un décès.

Que copie de cette résolution soit envoyée aux personnes intéressées.

Imprimerie CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1338
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

12 Augmentation du salaire des pompiers

Résolution # 1802-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le salaire des pompiers come suit;

Directeur des incendies	17.00$/ l'heure
Lieutenant	15.00$/l'heure
Pompiers	12.00$/l'heure

13. Avis de motion

Madame France Tremblay Poitras donne un avis de motion concernant une modification au règlement de sortie des pompiers.

14. Varia

Rencontre Saint-Siméon
Hebdo Charlevoisien (10ième année)

15. Période de questions

16. Levée de la séance

Résolution # 1902-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet de lever la séance à 19 h 45.

Maire
Albert Boulianne

Directrice générale
Brigitte Boulianne

INITIALES DU MAIRE
1339
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

5ième jour de mars 2007. Assemblée régulière du conseil municipale tenue au gymnase de l'école Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) suivants : Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras, André Boulianne et Sonia Tremblay sous la présidence de Monsieur le maire Albert Boulianne .

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 2003-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

3. Période de questions

4. Adoption du procès-verbal du 5 février 2007

Résolution # 2103-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que présenté et dont les chèques portent les numéros 250095 à 2500977 inclusivement.

5. Comptes à payer

Desjardins sécurité financière	assurance	161.13 $
Brigitte Boulianne	salaire	1 356.86 $
Brigitte Boulianne	frais déplacement	50.40 $
CLD	formation	60.00 $
Richard Gaudreault	sem 6-7-8-9	274.24 $
Daniel Asselin	Bornes fontaines	131.35 $
Gouv. Canada	remise	4 156.33 $
Gouv Québec	remise	1 531.69 $
Petite caisse	fournitures	34.59 $
École Marie-Victorin	cartouche	56.92 $
MRC de Charlevoix	collecte sélective	2 059.25 $
Pièces d'autos Deschênes	pelle	51.99 $
PG Govern	comptes de taxes	91.90 $
Sonic	Mazout	185.05 $
Municipalité de Saint-Siméon	ordures	1 916.67 $
CSC	loyer	220.00 $
Coop Ba e-Ste-Catherine	essence + fournitures	13.29 $
CSSS	vaccin	75.00 $
Les entreprises GD	contrat	2 099.75 $

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1340
INITIALES DU SECRÉTAIRE

N° de résolution ou annotation

Imprimerie de Charlevoix	fournitures	60.41 $
L.P. Tanguay	chlore	240.43 $
Pharmacie Sylvie Bouchard	gants	22.66 $
Reseau CASI	cours	45.00 $
Lab. environnement	analyse	124.21 $
Postes Canada	envois postaux	163.56 $
Philippe Savard	entretien	130.00 $
Daniel Asselin	Bornes fontaines	48.57 $
Bell	bureau	233.05 $
Bell	salle	72.31 $
Hydro-Québec	éclairage	185.01 $
Bell	intenet	112.70 $
Bell	cellulaire	32.14 $
Revenu Canada	retenues	174.46 $
Total:		16 170.92 $

6. Correspondance

6.1 Coopérative alimentaire Baie-Ste-Catherine
Demande de crédit de taxes, le point est reporté à la prochaine réunion.

Résolution # 2203-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame Nicole Dufour et accepté à l'unanimité des conseillers de prêter le miroir de la salle municipale à la Coopérative alimentaire Baie-Ste-Catherine.

6.2 Ministère des ressources naturelles
Accusé de réception

6.3 Association des bénévoles de Charlevoix

7. Colloque sur le développement économique MRC-CLD

Résolution # 2303-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur le Maire Albert Boulianne participe au Colloque sur le développement économique qui se tiendra à Petit-Saguenay les 16-17-18 mars 2007.

8. Modification au règlement de sortie de pompiers No 91-99

RÈGLEMENT NO 91-99-07
MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 91-99

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION LORS D'UNE INTERVENTION DESTINÉE À PRÉVENIR OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE OU À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DANS DES SECTEURS NOS ASSUJETTIS À DES ENTENTES D'ÉCHANGES MUTUELLES DE SERVICES D'INCENDIE.

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donnée le 5ième jour de février 2007.

Résolution # 2403-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la tarification à l'ARTICLE 3

La tarification pour le service incendie est la suivante :

INITIALES DU MAIRE
1341
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Autopompe	500.00$ pour la première heure d'intervention 250.00$ pour toutes les heures subséquentes
Directeur incendie	17.00$/l'heure
Lieutenant	15.00$/l'heure
Pompier	12.00$/l'heure
Pompe portative	150.00$/l'heure

No de résolution ou annotation

ADOPTÉ À BAIE-STE-CATHERINE
CE 5IÈME JOUR DE MARS 2007

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Secrétaire-trésorière

9. GESTION DE LA FORMATION DES POMPIERS

Résolution # 2503-07

Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de confier la gestion de la formation des pompiers de Baie-Ste-Catherine à la Municipalité de Tadoussac , en l'occurrence Monsieur Steeve Grandbois afin qu'il fasse le suivi nécessaire à l'École nationale des pompiers.

10. Varia

10.1 Fête de Champlain

Résolution # 2603-07

En vue de préserver un joyau du patrimoine québécois :
LA POINTE AUX ALOUETTES
(Baie-Sainte-Catherine)

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec s'apprête à fêter , en 2008, le 400e anniversaire de sa fondation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fait partie intégrante de la région de la Capitale Nationale;

CONSIDÉRANT que tous les Québécois doivent savoir où et comment la naissance de leur Nation a pris racines ;

CONSIDÉRANT le Traité de la Grande Alliance du 27 mai 1603 sur la Pointe aux Alouettes à Baie-Ste-Catherine comme le point de départ de la Nation québécoise;

CONSIDÉRANT la réponse positive des Nation autochtones sur la Pointe aux Alouettes, soit : les Algonquins, les Montagnais et les Etchemins qui a permis la colonisation de Nouveau Monde;

CONSIDÉRANT que la Pointe aux Alouettes est unique dans l'histoire du Québec;

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1342
INITIALES DU SECR.-TR.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que ce Patrimoine unique appartient à tous les Québécois et à toutes les Nations autochtones du Québec;

CONSIDÉRANT qu'on ne peut accepter que ce berceau du Québec soit méconnu des Québécois;

CONSIDÉRANT que la Pointe aux Alouettes rend vivante la mémoire du Roi de France, Henri IV et de tous ces hommes qui ont donnés leurs vies pour faire de ce Nouveau Monde, le Québec;

CONSIDÉRANT la mission que le Roi Henri IV a confié à M. Samuel de Champlain afin d'établir une entente avec les peuples Autochtones du Nouveau Monde pour permettre la colonisation;

CONSIDÉRANT que la Pointe aux Alouettes fait partie du territoire de Baie-Ste-Catherine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que Nous, le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demandons au Gouvernement du Québec, et cela dans les plus brefs délais de faire en sorte que la Pointe aux Alouettes à Baie-Ste-Catherine, devienne un territoire unique de par son Patrimoine ,(Le Taité de la Grande Alliance du 27 mai 1603) et par le fait même que le Gouvernement du Québec s'engage à protéger ce joyau du Québec afin que chaque Québécois puisse voir et savoir que la Pointe aux Alouettes à Baie-Ste-Catherine est le berceau même de la Nation Québécoise.

Résolution #2703-07

Reconnaissance du Père de la colonisation Monsieur Samuel de Champlain

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec s'apprête à fêter en 2008, le 400e anniversaire de sa fondation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fait partie intégrante de la Région de la Capitale Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une forte majorité des Québécois ne connaissent pas l'histoire de la Pointe aux Alouettes à Baie-Ste-Catherine;

CONSIDÉRANT que tous les Québécois doivent savoir où et comment la naissance de leur Nation a pris racines;

CONSIDÉRANT le but fixé par le roi de France Henri IV de vouloir coloniser cette terre nouvelle découverte par Jacques Cartier en 1534;

CONSIDÉRANT l'obéissance au Roi de France Henri IV et le mandat qui était confié à Monsieur Samuel de Champlain;

CONSIDÉRANT que ce mandat pouvait lui coûter la vie et que sa mission aussi périlleuse qu'elle puisse être, il voulait la réaliser;

CONSIDÉRANT les multiples voyages de Monsieur Samuel de Champlain dans le but d'établir la colonisation de cette terre nouvelle;

CONSIDÉRANT cette journée du 27 mai de 1603, qui mena Monsieur Samuel de Champlain sur la Pointe aux Alouettes à Baie-Ste-Catherine en compagnie de M. Gravé du Pont;

CONSIDÉRANT la rencontre de Monsieur Samuel de Champlain avec les nations Autochtones (Algonquins, Montagnais et Etchemins) qui séjournaient sur la Pointe aux Alouettes à Baie-Ste-Catherine;

INITIALES DU MAIRE
GB
1343
BB
INITIALES DU SECR.-TR.

CONSIDÉRANT le traité fait avec ses trois Nations Autochtones dans le but de coloniser le nouveau monde;

CONSIDÉRANT la réponse positive venant de ces Nations Autochtones qui permettait de coloniser cette terre nouvelle;

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT le traité de la Grande Alliance du 27 mai 1603 sur la Pointe aux Alouettes à Baie-Ste-Catherine, comme le point de départ d'une grande aventure qui sera celle de la nouvelle France;

CONSIDÉRANT tous les efforts et la bonne volonté dont a fait preuve Monsieur Samuel de Champlain pour la colonisation;

CONSIDÉRANT que l'esprit d'un peuple se bâtit sur la mémoire de ceux qui croient, jusqu'à donner leur vie;

CONSIDÉRANT que ni de son vivant, ni après, Monsieur Samuel de Champlain n'a porté le titre de Gouverneur de la Nouvelle France;

CONSIDÉRANT que conformément à l'histoire et afin d'honorer la mémoire de celui qui a rendu possible la naissance de la Nation Québécoises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Monsieur Gervais Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que nous le conseil municipal de Baie-Ste-Catherine qui sommes les gardiens du Patrimoine de la Pointe aux Alouettes, fort de notre histoire et marqué par l'événement patrimonial le plus ancien qui a rendu possible la colonisation du Québec par le traité de la Grande Alliance du 27 mai 1603;

Nous reconnaissons Monsieur Samuel de Champlain, comme premier Gouverneur de la Nouvelle France de 1603 à 1635 car, nous estimons que ce titre lui revient de plein droit afin que nous, maintenant et les générations futures sachions que le courage et la détermination de cet homme ont permis de bâtir la Nation Québécoise.

Résolution 2803-07

Proclamation du Traité de la Grande Alliance du 27 mai 1603

Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que Nous, le Conseil Municipale de Baie-Ste-Catherine, nous engageons à proclamer à tous les québécois que le Traité de la Grande Alliance du 27 mai 1603 sur la Pointe aux Alouettes à Baie-Ste-Catherine est le point de départ, le berceau et est l'entente avec les Nations Autochtones qui a permis à la colonisation du Nouveau Monde, de la Nouvelle France ou du Québec. La Pointe aux Alouettes est un Joyau du Patrimoine Québécois et par le fait même doit être protégé tout en étant rendu accessible à tous les Québécois afin qu'ils poussent voir et savoir que leurs racines ont pris terre dans le sol de Charlevoix.

Résolution # 2903-07

Changement du nom de la route 138

Il est proposé par Madame Sonia Tremblay, appuyé par Monsieur Gervais Martel, de demander au Ministère des Transports du Québec d'ajouter le nom de Route de la Grande Alliance à la partie de la route 138 située sur le Territoire de Baie-Ste-Catherine et d'assumer les frais relatifs à cet ajout.

10.2 Vignette

Une rencontre est prévue avec la Municipalité de Tadoussac, la Municipalité de Baie-Ste-Catherine et la Société des Traversiers du Québec.

Imprimerie CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1344
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

10.3 Demande d'annulation de frais interurbains

Résolution # 3003-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande auprès de Bell afin de pouvoir rejoindre sans frais la Ville de Clermont où se situe la MRC de Charlevoix-Est .

10.4 Camion incendie

Monsieur Gervais Martel donne un avis de motion concernant un règlement d'emprunt afin de faire l'acquisition d'un camion incendie à la Municipalité de St-Paul au montant de 25 000$.

10.5 Réactivation des demandes auprès du Ministère des Transports concernant l'amélioration de l'intersection de la rue Leclerc/route 138 et de la problématique de la route 138 à l'embarquement des voitures au quai de la Société des Traversiers du Québec.

11. Période de questions

12. Levée de la séance

Résolution # 3103-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet de lever la séance à 19 heures 41.

Albert Beaulieu
maire

Brigitte Boucher
secrétaire

INITIALES DU MAIRE
1345
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

2ième jour d'avril 2007. Assemblée régulière du conseil municipal tenue au gymnase de l'école Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers (ères) suivants (es) : Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras, André Boulianne et Sonia Tremblay sous la présidence de Monsieur le maire Albert Boulianne.

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 3204-07

Il est proposé par Madame France Tremblay Poitras, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption du procès-verbal du 5 mars 2007

Résolution # 3304-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

5. Comptes à payer

Résolution # 3404-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présenté et dont les chèques portent les numéros 250978 à 251021 inclusivement.

Comptes à payer mars

Desjardins	ass. Colle.	161.13 $
Asselin Daniel	bornes fontaines	192.71 $
Bouchard Sylvie	fournitures	9.60 $
Boulianne Brigitte	salaire	1 347.86 $
Commission scolaire Charlevoix	loyer	220.00 $
Sonic	mazout	428.87 $
Coop Baie-Ste-Catherine	essence	201.14 $
Dufour Michel	inter. Tad	60.00 $
Dufour Serge	inter. Tad	60.00 $
Ecole Nationale de pompiers	examen	135.00 $
Equipements GMM	rép. photoco.	116.23 $
Formules d'affaries CCL	fournitures	120.79 $

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1346
INITIALES DU SECRÉTAIRE

N° de résolution ou annotation

Entreprises GD	contrat	2 099.25 $
9176-5412 Québec (Lab)	analyse eau	55.84 $
Legault Alain	inter. Tad	48.00 $
Legault Martin	inter. Tad	48.00 $
MRC Charlevoix-Est	Lac a l'épaule	150.00 $
MRC Charlevoix-Est	limite terr.	87.06 $
PG Govern	mégagest	170.93 $
PG Govern	papeterie	91.90 $
Info-Service-Réseautek	ordinateur	811.74 $
Robin Foster	inter. Tad	153.00 $
Richard Gaudreault	inter. Tad	135.00 $
Richard Gaudreault	sem 10-11-12-13	274.24 $
C.S.S.T	cotisation	2 435.28 $
Roger Savard	entretien	49.07 $
Bell	bureau	233.05 $
Bell	salle	70.92 $
Bell	internet	112.70 $
Bell	cell	32.14 $
Hydro-Québec	salle	617.31 $
Hydro-Québec	poste chloration	1 087.37 $
Hydro-Québec	éclairage	167.10 $
Hydro-Québec	éléments	84.84 $
Hydro-Québec	place village	33.77 $
S.A.A.Q	immatriculations	1 424.00 $
Revenu Québec	retenues	655.47 $
Municipalité Saint-Siméon	contrat ordures	1 916.67 $
Postes Canada	envois postaux	150.68 $
Savard Sébastien	inter. Tad	108.00 $
Total:		16 356.66 $

6 Correspondance

6.1 Coop alimentaire de Baie-Ste-Catherine
Le point est reporté à la prochaine réunion

6.2 Demande de commandite

Résolution # 3504-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de participer à une commandite pour le festival régional des pompiers de Charlevoix qui se tiendra à l'Isle-aux-Coudres les 3,4 et 5 août prochain pour un montant de 40$.

6.3 Distribution d'arbres.

Monsieur Lionel Gionet s'occupera de faire la commande auprès de l'Association forestière Québec métropolitain concernant la distribution gratuite d'arbres aux municipalités. La distribution s'effectuera à l'Hôtel de Ville.

6.4 Fête Nationale du Québec 2007

Résolution # 3604-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Sonia Tremblay afin qu'elle fasse les démarches auprès du Mandataire régional du mouvement national des Québécois pour l'obtention d'une subvention pour la Fête nationale.

INITIALES DU MAIRE
1347
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

6.5 S.T.Q

Il y aura exercice annuel des mesures d'urgences le 14 avril prochain, ce qui permet de vérifier les habiletés des employés ainsi que des divers intervenants locaux.

6.6 Invitation
Une invitation en l'honneur du 25 ième anniversaire du Centre des Loisirs.

6.7 Ville de La Malbaie

RÉSOLUTION D'APPUI
MRC DE CHARLEVOIX ET DE CHARLEVOIX-EST
DANS LEUR DÉMARCHE D'OBTENTION DE LA
FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2010

Résolution # 3704-07

CONSIDÉRANT la volonté des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est d'obtenir la Finale des Jeux du Québec été 2010, en collaboration avec des partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur les plans sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture de Charlevoix, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population de Charlevoix;

CONSIDÉRANT la capacité des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est et de son comité organisateur de présenter un événement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Gervais Martel

Appuyé par Monsieur Lionel Gionet

Et résolu à l'unanimité de notre organisation, que La Municipalité de Baie-Ste-Catherine

Appuie la candidature des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est en vue de l'obtention de la Finale des Jeux du Québec été 2010 dans la région de Charlevoix;

S'engage à fournir, dans la mesure de ses possibilités, la collaboration bénévole et l'assistance nécessaire à l'organisation d'un tel événement;

Rend disponibles ses équipements et/ou installations pour la durée de Jeux et ce, gratuitement.

Imprimerie CCL (418) 693-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1348
INITIALES DU SECRÉTAIRE

N° de résolution ou annotation

6.8 Première nation Malécites de Viger

Résolution # 3804-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, et résolu à cinq (5) contre un Madame Nicole Dufour ayant voté contre, que la volonté des Malécites soit respecté tel qu'écrit dans la lettre envoyée le 14 mars dernier, c'est-à-dire d'accorder une protection particulière à la Pointe aux Alouettes afin d'y empêcher tout développement et toute récolte de ressources naturelles qui iraient à l'encontre des droits ancestraux des Premières Nations.

7. Compte-rendu du Lac à L'Épaule

Monsieur le maire nous parle des orientations discutés lors de la rencontre à Petit-Saguenay.

8. Promenade du littoral

Résolution # 3904-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet, appuyé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Albert Boulianne à effectuer les démarches nécessaires afin de continuer la promenade du littoral selon les plans établis au montant de 20 000$ puisé à même le pacte rural.

9. États financiers 2005

Résolution # 4004-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Madame France Tremblay Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de verser le surplus affecté de l'exercice financier 2005 un montant de 9 977$ aux activités financières 2006.

10. Formation ADMQ

Résolution # 4104-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Brigitte Boulianne à suivre une formation concernant le règlement d'emprunt , le 6 juin prochain à Québec.

11. Nomination de Madame Caroline Larrivée-Royer

Résolution # 4204-07

Il est proposé par Madame Nicole Dufour, appuyé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Caroline Larrivée-Royer inspecteur municipal en remplacement de Madame Marie-Claude Guérin.

12. Vaira

Pro-Maire
Madame France Tremblay-Poitras agira comme pro-maire pour la période de mars à mai inclusivement comme le stipule une résolution antérieure.

INITIALES DU MAIRE
1349
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Frein moteur

Résolution # 4304-07

N° de résolution ou annotation

Considérant que nous vivons dans une région touristique;

Considérant le passage de nombreux fardiers dans notre village et que plusieurs utilisent leurs freins moteurs sans raison apparente;

Il est proposé par Monsieur André Boulianne, appuyé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des transports d'installer des pancartes concernant l'utilisation des freins moteurs afin de sensibiliser les utilisateurs de la route 138 spécialement dans le secteur résidentiel.

11. Période de questions

12. Levée de la séance

Résolution # 4404-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel de lever la séance à 19 h 50

Albert Boulianne

Brigitte Boulianne

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1350
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

7ième jour de mai 2007. Assemblée régulière du conseil municipale tenue au gymnase de l'école Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) suivants : Gervais Martel, Nicole Dufour, Lionel Gionet, France Tremblay Poitras, André Boulianne et Sonia Tremblay sous la présidence de Monsieur le maire Albert Boulianne .

TOUS FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 4805-07

Il est proposé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Période de questions

4. Adoption des procès-verbaux des 2 et 11 avril 2007

Résolution # 4905-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tel que présenté.

5. Comptes à payer

Résolution # 5005-07

Il est proposé par Madame France Tremblay-Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tel que présenté et dont les chèques portent les numéros 251021 à 251054 inclusivement.

Desjardins sécurité financière	assu. Coll.	161.13
Benoit Coté	vérifi. Comp	7007.93
Brigitte Boulianne	sem 14-15-16-17	1759.93
Cain, Lamare, Casgrain & Wells	honoraires	824.40
CSC	loyer	220.00
Électricité Cap-à-l'aigle	réparation luminaires	2073.15
Entreprises de déneigement GD	contrat + caution	3498.75
Imprimerie Charlevoix	fournitures	53.18
Julien Savard	travaux	101.16
Maxxam analytique	analyse d'eau	55.84
MRC Charlevoix	limites territoriales	90.16
Marie-Alice Therrien	entretien ménager	160.00
Richard Gaudreault	sem 15-16	78.37
Roger Savard	sem 15-16-17-	280.22

INITIALES DU MAIRE
1351
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Coop fédérée	mazout	422.45
Municipalité de St-Siméon	contrat ordures	1916.67
Municipalité de Tadoussac	échantillonage	39.88
Lionel Gionet	frais déplacement	65.10
Bell	bureau	233.05
Bell	salle	70.92
Bell	internet	112.70
Hydro-Québec	place du village	68.62
Hydro-Québec	poste de chloration	952.46
Hydro-Québec	salle	513.85
Postes Canada	envois postaux	79.88
Revenu Québec	remise	179.62
Asselin Daniel	bornes fontaines	114.82
Caroline Larrivée Royer	frais déplacement	55.30
Léonce Emond	sculpture RIT	1709.25
		22898.79

6. Correspondance

6.1 Municipalité de Tadoussac
6.2 MRC de Charlevoix-Est,

Résolution # 5105-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Madame Nicole Dufour, représentante afin de représenter notre municipalité au sein du Comité famille de la MRC en vue de la création de la politique familiale.

6.3 Ministère des Transports du Québec
6.4 Ministère des Affaires municipales et des Régions (semaine de la municipalité)

7. Nomination d'un vérificateur externe

Résolution # 5205-07

Il est proposé par Madame France Tremblay-Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Benoît Coté, vérificateur externe pour notre municipalité.

8. Augmentation du tarif du stationnement

Résolution # 5305-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter les frais de stationnement à 200$.

9. Changement de nom de rue

Résolution # 5405-07

Considérant la résolution 2903-07 sur le changement de nom de la route 138 pour celui de Route de la Grande Alliance;

Considérant que nous devions spécifier de façon plus précise l'endroit du changement d'appellation;

Considérant que nous tenons à ce que la population de Baie-Ste-Catherine soit informée des démarches entreprises;

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
1352
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel que l'appellation de la « Route de la Grande Alliance» soit aux limites géographiques de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine et qu'une consultation publique soit faite auprès de la population.

10. Demande de subvention salariale

Résolution # 5505-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande de subvention salariale soit faite auprès du Ministère de la Solidarité Sociale afin de compléter les travaux déjà commencés dans notre municipalité.

11. Amélioration de la rue Leclerc

Résolution # 5605-07

CONSIDÉRANT l'état actuel de la rue Leclerc;

CONSIDÉRANT les moyens financiers réduits de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gervais Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Albert Boulianne, maire à faire une demande de subvention concernant la voirie locale à Monsieur Rosaire Bertrand, député de Charlevoix afin de normaliser la Rue Leclerc.

12. Augmentation du tarif pour les services municipaux (ouverture et fermeture de valve d'entrée d'eau)

Résolution # 5705-07

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le tarif lors d'un ouverture ou fermeture de valve d'entrée d'eau au montant de 15$.

13. Maintien au schéma d'aménagement de la route Petit-Saguenay

Résolution # 5805-07

Il est proposé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'écrire à la Municipalité de Petit-Saguenay afin que soit maintenu dans le schéma d'aménagement le projet de route reliant Petit-Saguenay à Baie-Ste-Catherine.

14. Installation d'une porte à la salle municipale

Résolution # 5905-07

Il est proposé par Madame Nicole Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'installer une porte de secours à la salle municipale au 488, route 138.

15. Inscription de la limite sur l'asphalte

Résolution # 6005-07

Considérant que nous sommes dans une zone touristique importante;

Considérant qu'il est difficile de faire respecter la limite de vitesse dans la zone urbaine;

INITIALES DU MAIRE
1353
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Considérant que certaines municipalités notamment Saint-Siméon et Baie-St-Paul ont eu le privilège de faire inscrire la limite de vitesse sur l'asphalte;

Il est proposé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande au Ministère des Transports afin qu'à l'image des certaines municipalités nous puissions bénéficier du même privilège concernant l'inscription sur l'asphalte de la limite de vitesse.

16. Cours d'eau

Résolution # 6105-07

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Charlevoix-Est;

Considérant que sur notre territoire deux (2) cours d'eau ont causé d'important dégâts depuis 2005 soient : Le ruisseau Ste-Catherine et la Rivière-aux –Canards.

Considérant que nous avons des ressources financières et matérielles bien modestes;

Il est proposé par Madame France Tremblay-Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de faire part de ces bris aux gestionnaires des cours d'eau soit la MRC.

17. Sentier des Chutes et des Castors

Résolution # 6205-07

Il est proposé par Madame Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre un projet concernant les sentiers des Chutes et des Castors afin d'ajouter de l'aménagement paysager, améliorer le circuit et finaliser l'affichage à la MRC de Charlevoix-Est , l'argent dudit projet proviendrait du pacte rural.

18. Varia

18.1 Coop Baie-Ste-Catherine
Le point sera remis jusqu'au dépôt du plan de redressement .

18.2 Parc Marin

Résolution # 6305-07

RÉSOLUTION CONCERNANT L'INTÉGRATION DU PROJET PROMENADE DU LITTORAL AU PLAN DIRECTEUR DU PAR MARIN

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité fait partie du Parc Marin du Saguenay-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Baie-Ste-Catherine est un endroit de prédilection pour installer un nouveau pôle de découverte;

CONSIDÉRANT l'affluence de touristes qui circulent dans notre municipalité, plus particulièrement ceux qui se rendent au quai d'embarquement des croisières aux baleines;

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

1354

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la baie de Baie-Ste-Catherine est un point d'observation particulier pour diverses espèces d'oiseaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve important qu'une promenade relie le village au quai d'embarquement des croisières aux baleines et qu'elle a déjà débuté des travaux pour la construction de ladite promenade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Lionel Gionet et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Parc marin du Saguenay-St-Laurent d'inclure ce projet de promenade du littoral à l'intérieur du plan directeur du parc.

19. Période de questions

20. Levée de la séance

Résolution # 6405-07

Il est proposé par Monsieur Gervais Martel de lever la séance à 19 h 45.

Albert Boulianne
Maire

Brigitte Boulianne
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.